

P27/D1,90

**CORRESPONDANCE
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION
SUR CE FILM
RENVOIE
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,78

P27/D1,90

Municipalité de la Paroisse de
la Côte St. Paul
17 Sept 1899

Monsieur le secrétaire de la ville de
St. Cuthbert

Monsieur

J'ai l'honneur de vous
informer que le traité de l'arran-
gement conclu entre la ville de
St. Cuthbert et notre municipalité
concernant le dépôt, est mainte-
nant échue. Vous obligerez la muni-
cipalité de la Côte St. Paul en faisant
le paiement d'un nouveau terme.

J'ai l'honneur d'être
Joseph Lyberty
Sec. Trés.

-650-

12 Sept. 1899

Dépotoir - demande
de paiement de

Jos. Aubertin

P27/D1,90

P27/D1,90

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 15 SEPT: 1899.

Monsieur J.P.Vébert,
Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur Vébert,
Dans la cause de Dame Jane McDonald vs Ste-
Cunégonde pour \$500.00 de dommages, l'avis requis n'ayant pas été
donné à l'assurance, je crois qu'elle est libérée de sa respon-
sabilité, et Ste-Cunégonde est obligée de défendre cette action. En
conséquence, veuillez donc me dire le plus vite possible ce que
vous avez à répondre à cette action car je ne connais pas les
faits; je vous en ai déjà parlé et vous ne les connaissiez pas vous-
même, et M.Tremblay devait me les dire, mais je n'ai eu encore
aucune nouvelle.

Votre dévoué,

Joseph Adam

P27/D1,90

Ste-Cunégonde, 18 Septembre, 1899

A Mons. G. N. Ducharme Maire,
Alex. Montbriand Pro. Maire
Jos. Luttrell
M. E. Lyburner
Monsieur, Noël Emond
Cam. Lippi, Ars. Campbell
Jos. Roy & Théo. Cypriote

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les Comités

aura lieu mardi, le 19^{ème} jour de Septembre, 1899,

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,


Greffier-Trésorier.

P27/D1,90

Je soussigné certifie sous mon serment d'office
et fait rapport que le dix-huitième jour de septembre
mil huit cent quatre-vingt-neuf, au lieu au domicile
des messieurs le maire J. N. Ducharme, avec
messieurs Jos. Luttrell, M. G. Lyubner, not.
Emard, Cam. Lippi, arden Cambelle, Jos. Roy,
et Theo. Cappivat, a eu lieu une assemblée
de tous les comités aura lieu mardi le 19 jour
de septembre 1899.

J. B. Lagace

18 septembre 1899
avis - assemblée de
tous les comités
J. P. McLeod

-651-

Le lundi 20 Sept. 1899

Messieurs,

Le sousigné, expose respectueusement
qu'il a été condamné aux frais de tour pour
avoir selon la déposition des ramoneurs refusé
de laisser ramoner sa cheminée. Comme j'ai
n'ai pas refusé de ^{laisser} faire tel ramonage j'ai
prié de bien vouloir lui faire remise des
dits frais

Et vous oblige

Votre serviteur,

Amedee Baillet

-652-

20 Sept. 1899

Plainte au ramoneur

A. Baillé

P27/D1,90

St^e Cuvayonde, 20 sept. 1899

Messieurs

Le soussigné expose respectueusement
au Conseil que l'eau sejourne en face de
~~sa~~ propriété sur la rue Dorchester.
Comme il n'y a pas de puits à cet
endroit ~~je~~ ^{vous} prie humblement de bien
vouloir en ~~procurer~~ ~~à cet~~ ~~endroit~~

Et vous rendre service à

Votre très humble serviteur
J. B. Brouillette

-652^a

20 Sept. 1899

Requête re eau sur la
propriété de

J. B. Brouiller

à Voirie
minutes

20 Sept. 1899

P27/D1,90

P27/D1,90

Adam, Mathieu & Mathieu

.. Avocats ..

17, Rue St-Jacques

JOSEPH ADAM, B. O. L.

GEO. E. MATHIEU, L. L. L.

DE LIGNY MATHIEU, L. L. B.

Telephone Bell (Main) 1348
" des Marchands 848

Montréal, 25 Septembre, 1899/89

Monsieur J.P.Vébert,
Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur Vébert,

Je viens de recevoir l'avis que M. Murphy vous a fait signifier et daté du 21 septembre. Vous me dites que vous avez envoyé une copie à l'assurance de cet avis, mais d'après la police d'assurance cet avis devait être donné dans les dix jours et je vois que les dix jours sont expirés; Ste-Cunégonde va donc se trouver encore dans le même cas que celui de M. McDonald. De plus, dans la police il est dit que l'avis devra être donné au bureau principal de la Cie qui est à Toronto, et je ne sais pas si vous avez envoyé aussi une copie d'avis à Toronto. Dans tous les cas, le délai était expiré, et je crois qu'il vaudrait mieux parler de la chose à messieurs les échevins afin qu'ils soient au courant de ces faits.

Votre dévoué,

Joseph Adam

P27/D1,90

- 653 -

25 Sept. 1899

Accident à Murphy
lettre -

Jos. Adam

Cher Monsieur Vobert,
 Je viens de recevoir l'a-
 vis que M. Murphy vous a fait signifier et date
 du 21 septembre. Vous me dites que vous avez
 envoyé une copie à l'assurance de cet avis.
 Mais d'après la police d'assurance cet avis
 devait être donné dans les dix jours et je
 vois que les dix jours sont expirés; Ste-Cathé-
 rine va donc se trouver encore dans la même
 cas que celui de M. McDonald. De plus, dans la
 lettre-ci est dit que l'avis devait être donné
 au bureau principal de la Cie qui est à Toron-
 to, et je ne sais pas si vous avez envoyé aussi
 une copie d'avis à Toronto. Dans tous les cas,
 le délai était expiré, et la chose n'est pas
 peut-être parler de la chose à venir sans la
 copier afin qu'il n'y ait pas de retard de ces
 lettres.

P27/D1,90

Larrott W. Smith, D.C.D.C.L.
PRESIDENT.

Arthur L. Eastmure.
VICE PRESIDENT & MANAGING DIRECTOR.

Francis J. Lightbourn.
SECRETARY.



*The Ontario Accident
Insurance Company*
Accident, Employers, Elevator & General Liability

CAPITAL AUTHORIZED \$500,000
SUBSCRIBED \$102,550
PAID UP IN CASH \$11,525.

Head Office, Toronto.

Toronto Sept. 26th, 1899. 1

J. P. Veibert, Esq.,

Mayor of St. Cunegonde,

St. Cunegonde, P. Q.

Dear Sir:-

I beg to acknowledge receipt of your letter of the 25th inst. with enclosures from Messrs W. A. Baker and J. Tremblay. We are sending these papers to our Montreal office to-night for the customary attention.

Yours truly,

Arthur L. Eastmure
Vice President.

-654-

26 Sept. 1899

Lawrence J. Murphy
Letter

Ontario Acct. Co.

St. Catharines, N. S.

Yours truly,



Also Enc. 2

Sept. 1899

P27/D1,90

P27/D1,90

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING,
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.

Montreal, Sept 26th 1899

J.P. Vibert Esq

Clerk & Treasurer

Ste Cunegonde

Dear Sir /

Confirming conversation with you yesterday. In the matter of poor families, the best that the Company can do, is cases where water may have been shut off for non-payment of rates, is that, if the Corporation will assume the payment by an order on the accounts and will pay for the current and previous quarter the Company will turn on the water. This is the arrangement in force with St Henri and works satisfactorily

Yours truly

Albert Carvell

P27/D1,90

-655-

26 Sept 1899

Ban aux pauvres - lettre
re -

A. Carvell

107 St Jacques

P27/D1,90

Adam, Mathieu & Mathieu

Avocats . .

17, Rue St-Jacques

JOSEPH ADAM, B. C. L.

GEO. E. MATHIEU, L. L. L.

DE LIGNY MATHIEU, L. L. B.

Telephone Bell (Main) 1348
" des Marchands 848

Montréal, 26 Sept: 1899. 189

Monsieur J.P.Vébert,
Greffier.

Cher Monsieur Vébert,

Le 11 septembre 1895, une résolution a été passée pour la construction d'un canal d'égoûts sur la rue Souvenir, et cette résolution ne parle pas du tout de la rue Pacifique et, comme vous le savez, j'avais de grands doutes de pouvoir faire payer le coût de ce canal pour la rue Pacifique, mais l'autre jour M. Ducharme m'a dit qu'une résolution distincte avait été passée pour la rue Pacifique, qu'il l'avait trouvée, entrée dans les registres et que vous deviez m'en envoyer une copie. Il m'a fait remarquer que cette résolution était entrée à un autre endroit, sous un autre titre dont je ne me rappelle pas le nom. Veuillez donc, s'il vous plaît, trouver cette résolution et m'en envoyer une copie le plus vite possible car j'en ai besoin dans la cause de Dame Elizabeth Smart.

J'aurais besoin d'une copie du règlement, si vous l'avez, qui a ordonné des canaux d'égoûts sur les rues Pacifique et Souvenir, ainsi qu'un

P27/D1,90

-656-

26 Sept. 1849

Extrait de la rue Louvem-
Lettre de
Jas. Adam

du'un extrait du rôle de cotisation pour les
propriétés de James Howley et Dame Elisabeth
Smart.
Votre dévoué,

Amiez-vous l'obligance de faire signer
le 2 octobre par M. Ducharme; je n'en
veux de copies le trois ou le quatre d'oc-
-obre et je voudrais payer tous mes comptes
de laisser Ste-Anne.

11
17
17
28 Mars 1849

P27/D1,90

CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY.

OFFICE OF THE SOLICITOR.

MONTREAL, Sept. 26th.....189 9

J.P.Vebert Esq,

Clerk, City of St. Cynegonde,

Dear Sir.

St. Cynegonde Tax

Owing to being absent from town and press of work I have not been able to give the time to the payment of your tax bills but shall attend to it at once.

I have your letter of Sept 5th stating that the entry in connection with the right of way has been altered from \$22,000 to \$20,000.

In order to put this matter in proper form for payment would you kindly amend the amounts which I enclose and also strike off ~~it~~^{from} the account No. 5 the items ~~the~~ charged for the lots 215-16-17 which have been sold and bring out the proper balance due by the Company and return me the accounts and I shall have them vouchered and paid.

Yours truly,

A. J. Murray

-657-

26 Sept. 1899

Taxes municipals - Lettre au
Canadian Pacific Ry.

P27/D1,90

P27/D1,90

Dr E. PRÉSILLIER-LACHAPÈLLE, Président.
Dr ELZÉAR PELLETIER, Secrétaire.



Montreal, 26 Septembre, 1899.

M. le Secrétaire-Trésorier
de Ste. Cunégonde.

Monsieur le Secrétaire,

M. Irénée Amyot a déposé à notre bureau une plainte ainsi conçue: - "Il se produit une mauvaise odeur causée par les cabinets d'aisance du logis voisin du mien, qui est causée par le mauvais entretien ou bien parce que c'est mal construit. L'urine se répand sur le plancher de mon magasin qui se trouve situé au No. 3208 Notre Dame, Ste. Cunégonde. En haut dans mon logis privé, il se produit aussi une odeur infecte qui dépend aussi de ces mêmes cabinets."

Nous avons questionné M. Amyot pour savoir pourquoi il ne fait pas intervenir le bureau local d'hygiène plutôt que de s'adresser à notre bureau. Monsieur Amyot nous a répondu qu'il avait vu l'homme de police en charge du bureau de santé de Ste. Cunégonde et que ce dernier s'était contenté de lui dire de protester....

En vous faisant part de cette plainte, le Conseil compte que votre bureau d'hygiène donnera une attention plus sérieuse à cette nuisance et verra s'il y a quelque défaut de construction à rémédier, ou s'il n'y a qu'une leçon de propreté à donner au locataire de ces cabinets.

Votre obéissant serviteur,

Egmont Leblond

Secrétaire.

Remettre cette lettre au Guiffier

- 658 -

26 Sept. 1899
Plainte re W. C. Defectueux
Edgar Pelletier

Edgar Pelletier

P27/D1,90

P27/D1,90

I may say that last year the land
on which those flats were built "the
3 lot west of mine" was sold for 90 cts
& there is an option on the lot east
of that now for 90 cts per foot -

Kindly have this matter looked into
& I will settle with you

Yours Truly

W. H. Ireland

1262 Dorchester st
city

27th Sept 1899

J. O'Brien Esq

City of St. Camille

I have just received a
bill from you for Taxes & find
on enquiring at the city Hall that
you are charging me for more land
and at a higher rate of assessment
than the city are doing -

I own two lots of 24 x 110 feet each
& the city charge me with 2640 ft
for one & 2375 for the other which leaves
only 265 ft to be charged by you whereas
you charge me with 320 ft at the rate
of \$1.00 per foot & the city assessment
at .80^{cts} per foot. for the same

P27/D1,90

386^s: 215 = 320 p d x $\frac{100}{100}$ =

-659-

27 Sept. 1899

Plainte contre le Père
W. H. Borland

P27/D1,90

MONTREAL, 28 SEPT:1899.

Monsieur J.P.Vébert,
Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur Vébert,

Je ne me rappelle pas qui m'a demandé une liste des causes où la Cité de Ste-Cunégonde est concernée. Je vous envoie cette liste avec prière de la laisser voir à messieurs les Echevins puisque cette demande a été faite de la part de quelqu'un d'eux. Vous verrez par cette liste que j'ai collecté \$125.00 de Mme Elizabeth Smart et \$117.63 de M. Alphonse Ledoux, mais comme ces deux causes ne sont pas encore terminées il n'est pas d'usage de rendre compte avant que les causes soient réglées, d'autant plus que dans les diverses causes mentionnées dans la liste ci-incluse j'ai fait pour au moins cinq à six cents piastres de déboursés.

La cause de M. Salomon Roy vs Ste-Cunégonde est fixée pour le 23 Octobre prochain; vous voudrez bien être prêt dans cette cause avec tous vos témoins et me donner la liste de ces témoins une dizaine de jours au moins avant le 23. Vous voudrez bien voir à ce que les témoins soient des témoins compétents et s'ils ont besoin d'aller examiner les lieux il faudra les y conduire ou bien quelqu'un de vos représentants. A Montréal il y a deux employés spéciaux qui n'ont pas d'autres choses à faire
que

P27/D1,90

que de préparer les témoins et les causes de la cité de Montréal. Vous comprenez l'importance qu'il y a de préparer une cause et d'avoir des témoins qui connaissent les faits, mais pour cela il faut du travail et, nécessairement, c'est à la cité de Ste-Cunégonde à faire ce travail.

Dans la cause de McDonald vs Ste-Cunégonde, d'après les notes qu'on m'a fournies, le trottoir était en bon état lors de l'accident et il y avait des cendres sur la glace. Comme vous le savez, l'accident est arrivé en face de chez M. Monet, boucher, et on me dit que Ste-Cunégonde a des témoins pour prouver que le trottoir était en bonne condition. J'ai pris des informations de mon côté et j'ai été informé qu'on a étendu des cendres immédiatement après l'accident, c'est peut-être ce qui fait dire au chef Tremblay qui a visité le trottoir après l'accident, qu'il y avait des cendres de répandues sur ce trottoir. Dans tous les cas, il faudrait aussi préparer cette cause afin d'être en état de prouver que le trottoir était beau, si c'est vrai qu'il était en bon état.

Vous voudrez bien venir le 2 Octobre prochain, à 10 hrs: précises pour donner votre déposition dans la cause de Ste-Cunégonde vs Julien Martineau ainsi que dans plusieurs autres causes .

Votre dévoué,

Jon. Adam

U D U

P27/D1,90

Voilà quand
vous finirez votre œuvre .

Je suis: beaucoup plus que jamais habitué à vous
vous voudrez bien venir le 2 Octobre prochain à
dîner avec moi et avec votre fille au bon air.

Comme d'habitude, je suis de bonne heure le 2 Octobre
dans les rues de la ville, et j'attends avec impatience
de voir les amis que j'aurai de réjouir sur ce territoire.

Comme d'habitude, je suis de bonne heure le 2 Octobre
dans les rues de la ville, et j'attends avec impatience
de voir les amis que j'aurai de réjouir sur ce territoire.

Comme d'habitude, je suis de bonne heure le 2 Octobre
dans les rues de la ville, et j'attends avec impatience
de voir les amis que j'aurai de réjouir sur ce territoire.

Comme d'habitude, je suis de bonne heure le 2 Octobre
dans les rues de la ville, et j'attends avec impatience
de voir les amis que j'aurai de réjouir sur ce territoire.

Comme d'habitude, je suis de bonne heure le 2 Octobre
dans les rues de la ville, et j'attends avec impatience
de voir les amis que j'aurai de réjouir sur ce territoire.

Comme d'habitude, je suis de bonne heure le 2 Octobre
dans les rues de la ville, et j'attends avec impatience
de voir les amis que j'aurai de réjouir sur ce territoire.

Comme d'habitude, je suis de bonne heure le 2 Octobre
dans les rues de la ville, et j'attends avec impatience
de voir les amis que j'aurai de réjouir sur ce territoire.

-660-

28 Sept. 1899
Causés Diverses - Lettres

Jos. Adam

P27/D1,90

Chemins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,
EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial

B.A.S.—A.M.C. Soc. C.E.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

... BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Bâtisse Imperiale,

No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, 5 Octobre 1899.

J.P. Vebert Ecr-
Greffier, Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur,

En réponse à la demande qui m'a été faite il y a quel-
ques jours, par le Comité Spécial chargé de voir à la réclamation ROY
au Carré, et composé de M.M. EMOND & CAMPBELL, je vous prierais de vou-
loir bien communiquer à ce Comité le renseignement suivant, savoir:

Que le trottoir qui est actuellement construit en face du
bloc ROY, se trouve exactement et absolument sur la propriété du récla-
mant, c'est-à-dire, que la propriété de la Corporation se terminerait
exactement sur le bord extérieur de ce trottoir.

Il serait très important de régler cette question au plus
vite en faisant les travaux que j'ai indiqués au Comité la dernière
fois que je l'ai rencontré, comme bordure au trottoir, creusage d'une
allée etc.

On devrait aussi notifier Mr. ROY d'avoir à remplir les vides
considérables, afin d'empêcher que les eaux de pluie et de fonte de

P27/D1,90

(2)

neige qui proviennent de ces couvertures et de son propre terrain ne s'infiltreront comme avant à travers le trottoir pour s'accumuler dans les vides en dessous et de là passer dans les caves.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. Beute Vanier

Ingénieur Cité de Ste .Cunégonde
de Montréal.

-661-

5 Octobre, 1899
Rapport re propriété
Jm. Roy
J. B. Vainier

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

Canadian Fire Underwriters' Association.

Offices: Board of Trade Building, West Wing,

ST. SACRAMENT STREET.

TELEPHONE 1032.

ALF. W. HADRILL,
SECRETARY.

Montreal, Oct. 2nd. 1899.

J.P. Hebert, Esq.,
Town Clerk
St. Cunegonde

Dear Sir:-

I beg to enclose herewith copy of our Inspector's Report of his re-examination of your town's Fire Protection Appliances. Will you please place same before your Council and ask their attention to the recommendation of our Inspector as to the urgent necessity of a modern extension ladder. This recommendation was embodied in his last Report, communicated to you on the 23rd. Dec. '98 and you subsequently advised under date 13th. April, that your Council had taken the necessary steps to provide said ladder. With the increasing number of high buildings in your municipality, such a ladder is most necessary and it is hoped that your Council will purchase one at an early date.

Our Inspector also remarks upon the deficiency in the quantity of hose and that at least some 300 feet more should be purchased.

I would also draw the attention of your Council to the Special Report on the Water Works System of the Montreal Water & Power Company, which supplies your municipality with water, in which he points out the danger and risk in depending upon pumps solely ~~sanitized~~ operated by electricity. Your Council should at least require that steam be maintained so as to operate the old pumps in case of any mishap to the electric power pumps.

Yours truly,

Alfred W. Hadrill

(ENCS.)

Sect'y.

P27/D1,90

ST. CUNEGONDE, P. Q., classed as Montreal. — Re-inspection of Municipal Fire Preventive Appliances, as on August 24th, 1899. Previous inspection November 23rd, 1898.

No Change except a reduced quantity of hose.

Test without previous notice—Gave alarm from box No. 32, corner of Delisle and Davidson Sts., at 4.22 p.m. ; reel and 3 men arrived 4.23½, hook and ladder truck with 5 men 4.24½, one stream 4.24½, two streams 4.26½, each line of hose 200 ft., nozzles one in., horizontal throw from the two 110 ft. ; water pressure in fire hall 92 lbs. normal, the C.F.U.A. gauge undergoing repairs. Tested one of the 3 gallons "Stempal" chemical fire extinguishers, duration of discharge 50 seconds, condition good but of too small capacity for fire departments. Tested one of the 5 gallon chemical fire extinguishers, duration of discharge two minutes and satisfactory. Extension ladder was raised, found it much too short and not of sufficient strength.

The principal mains are as follows :—

Diameter in inches.	Laid Along	From	To
12	Napoleon	The Canal	Tracy.
12	Tracey	Napoleon	Vinet.
12	Vinet	Tracey	Notre Dame.
12	Notre Dame	Vinet	Napoleon.
10	"	"	East Limits.
10	"	Napoleon	West Limits.
8	Vinet	Notre Dame	Coursol.
8	Coursol	Vinet	West Limits.
6	Vinet	Coursol	St. Antoine.
6	St. Antoine	Vinet	West Limits.
6	Albert	"	"
6	Quesnel	"	"
6	Napoleon	Tracey	Notre Dame.
4	Such other Streets as have pipes		

P27/D1,90

RE-INSPECTION REPORTS - PAGE 7.

Summary of Appliances in use—Waterworks for joint supply of St. Cunegonde, St. Henry and Westmount, direct pressure, about 38 hydrants. Two reels, 2,700 ft. of hose. Hook and ladder truck. Three chemical fire extinguishers. Four salvage sheets. Electric fire alarm, 16 street boxes. Day and night patrol. Brigade of 9 firemen, 7 of whom are fully paid, 6 sleep in fire hall, the Chief's dwelling adjoins; three special night police to assist at fires, in addition to which from 1st November to 1st May 2 more fully paid men are employed who also sleep in fire hall. Four horses in fire hall at nights, three by day.

Deficiency—A geared turntable extension ladder of modern design and not less than 65 ft. long is very urgently needed, the present extension ladder is much too short and weak, and not of handy or suitable pattern. The hose should be immediately increased in quantity by purchase of at least 300 ft.

New Pumps operated by Electricity have been recently placed at Point St. Charles, at present they are only working occasionally, but are expected to start up permanently in a few days for the general water supply to this and other Towns having an aggregate population of about 40,000, as to which my opinion is that this installation, having neither pumps nor power in duplicate, and where it is not intended that steam pressure shall be maintained so that the steam pumps might be started immediately on failure of power or in the event of accident from other cause, is not sufficiently reliable for fire purposes; see "General report on the waterworks system of the Montreal Water & Power Company."

ROBERT HOWE,
Inspector C.F.U.A.

Canadian Fire Underwriters' Association.

GENERAL REPORT on the Waterworks System of the MONTREAL WATER AND POWER COMPANY, Supplying Municipalities adjacent to Montreal, as on August 25th, 1899.

This System is for the water supply to the municipalities of St. Paul, St. Henry, Ste. Cunegonde, Westmount, Outremont, St. Louis du Mile End, Cote St. Louis and Maisonneuve, all adjoining the City of Montreal and having an aggregate population of about 40,000; the three former places, and the lower parts of Westmount, being supplied by direct pressure from the main pumping station of the Company; the others will shortly have a gravity supply from the reservoir on the mountain on east side of Cote des Neiges Road, but at present Westmount and Outremont are the only places so supplied. The Waterworks of the City of Montreal providing meter supplies to St. Louis du Mile End, Cote St. Louis and Maisonneuve, pending the permanent starting of the new pumps at the main station which will be operated by electricity.

Source of Supply is the St. Lawrence River, from which the water is conveyed to the suction well at the main pumps by a conduit pipe about 1,750 feet long and 36 inches diameter, the said suction well being 12 feet diameter and 22 ft. deep.

The main pumping station is situated on the north bank of the St. Lawrence river in line with Charlevoix St. at Point St. Charles, the plant being in two buildings, in one of which are steam pumps and boilers and in the other electrically operated pumps; the steam pump and boiler house of brick construction, iron roof, three stories, adjoins the frame fuel shed in which about 500 tons of coal are sometimes stored, is otherwise detached; near the above is a new pump house which is also of brick, plastic asphalt roof, wood floor, one high storey, and detached, and in this the electrically operated pumps are placed. **Steam pumps** consist of a set of diagonal compound steam pumps having two high and two low pressure cylinders of 11 inches diameter each, and four pumps 7 inches diameter, stroke for the whole 21 inches, capacity 1,600,000 gallons per 24 hours, made 20 years ago by The Holly Manufacturing Co.; also a compound duplex pump, 16 and 32 x 18 x 17, capacity 3,000,000 gallons per 24 hours, made seven years ago by The Snow Steam Pump Co.; four multitubular boilers, viz:—one of 60 H.P., two of 80 H.P., and one of 90 H.P.; steam pumps and boilers in good condition. **The new pumps** are a set of three-throw, double acting, horizontal plungers, 21 x 24, capacity 5,000,000 gallons per 24 hours, made by The Northey Manufacturing Co., and operated by a single electric motor running 182 revolutions per minute, 2400 volts, 360 K.W. or 482 E.H.P., pumps geared to motor in about the proportion of one revolution of former to nine of latter, current carried by four wires, distance from sub-station to motor about a mile, power from Chambly, contract with Royal Electric Co; neither the pumps, motor, nor power for the electric pumping plant are in duplicate, it is nevertheless upon this installation that will very shortly depend the general water supply to all the municipalities named, there being no intention of maintaining boiler pressure so that the steam pumps in the adjacent building might be in a position to start up immediately on failure of electric power or in the event of accident from other cause, as to which my opinion is that such conditions are not only very seriously deficient but also dangerously unreliable for the effective fire protection of the places referred to.

The other pumping station is situated on a higher level than the main pumps, about two miles north, on east side of Clarke Ave. in the town of Westmount, S223, B1234, No. 465 Goad. **Pump and boiler house** walls brick, roof iron, one storey, and detached. **Engines and pumps** consist of two Snow Steam Pump Co's duplex, one 12 and 18 x 10 x 12, the other 16 and 22 x 14 x 12, capacities 1,000,000 and 2,000,000 gallons respectively per 24 hours, the former seven, the latter five years old. **Two boilers** 60 inches diameter, with 62 tubes 3½ ins. x 16 ft. **Suction well** or reservoir in rear of pump house 25 ft. diameter x 25 ft. deep, surplus overflow pipe 9 ft. from top, useful capacity 49,000 gallons.

The pumps at the main station furnish the entire water supply for the whole district, giving direct pressure to St. Paul, St. Henry, St. Cunegonde, and the lower parts of Westmount, the surplus passing into the suction well or reservoir at the Clarke Ave station from whence it is re-pumped into the Cote des Neiges reservoir for gravity supply to the other parts.

The reservoir is situated on the east side of Cote des Neiges Road about 1000 ft. north from Westmount Ave, having a capacity of 6,500,000 gallons, its location being 472 ft. above Montreal City datum.

Regulating valves for controlling the gravity pressure from the reservoir are placed on the Clarke Ave 20 inch main a short distance north from the pump house, also on the Maple Wood Ave 20 inch main near Bellingham Ave., and on the Sherbrooke St. 12 inch main near Pius IX St.

The principal mains, including those between the two pumping stations from which direct pressure is distributed to the places previously named as being so supplied, also from Clarke Ave. pumps to Cote des Neiges reservoir, and from the latter to the other parts that will shortly have gravity supplies therefrom, are as shown on the plan filed in the Secretary's office in Montreal, and as stated in the reports on each of the Classed Towns, as far as particulars are obtainable.

The incomplete condition of the system renders a full report at this time impossible, as it will not be until all parts are connected and in actual operation that the requisite tests can be taken, there are, however, a few points that can as well be touched upon now as in the future, and which are as follows:—

1.—**The pumping** hitherto has been entirely by steam power, but new additional pumps have recently been placed at the main station the power for which is electricity, the intention being that the general pumping shall be by the latter and that steam maintenance shall cease; such an arrangement appears to me very unsatisfactory for fire purposes, neither the pumps, motor, nor power being in duplicate, and under such conditions a stoppage might at any moment occur owing to failure of power or accident from other cause; under these circumstances my opinion is that the general pumping should be by steam, the new pumps to be ready to start up at any moment, or if electricity be the usual power, steam pressure should be so maintained that the steam pumps shall be at all times immediately available.

2.—**The Clarke Ave. pumps**, having both to work together and the boilers also, are no longer in duplicate within the meaning of the standard.

3.—**For St. Paul** supply the St. Pierre River is crossed by a single 12 inch main which renders the service very precarious; under similar conditions last spring the main at this point was broken during the operation of dredging, after which the town was without waterworks protection for several months.

ROBERT HOWE,
Inspector C. F. U. A.

-661^a

2 Oct. 1899
Rapport re appareils
pour incendies
Canadian Underwriters'

Canadian Fire Underwriters' Association
MONTREAL WATER AND POWER COMPANY

P27/D1,90

0 0 1 A

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

P27/D1,90

Chemins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Égouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial

B.A.S.—A.M.C. Soc. C.E.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

... BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Bâtisse Imperiale,

No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, 6 Octobre 1899.

Monsieur J.P. Vébert, Greffier
de la Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur-,

Comme suite à votre lettre du 5 Octobre, je m'empresse de
vous donner ci-dessus la superficie des parties des lots du cadastre
connus sous les numéros 215, 216 et 217 de 336 et situés dans la
Cité de Ste. Cunégonde:

336 - 215 = 264	piés carrés.	320
" - 216 = 900	" "	640
" - 217 = 1476	" "	1632

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes
sentiments dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Ste. Cunégonde

-662-

6 Octobre, 1899
Superficie des lots 386^s.
215-216-217
J.B. Vanier

P27/D1,90

P27/D1,90

Ste-Cunégonde, 9 Octobre, 1899

A Mons. J. N. Ducharme, Maire,
" Alex. Montbriand, Pro-maire
" M. E. Lymburner, Jos. Luttrell
" N. Emard, Ars. Campbell, Cam. Lippé
" J. Roy + Théo. Cyprihot
" *J. Roy* ^{Sieur,}

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
de tous les Comités
aura lieu mardi, le 10^{me} jour d'Octobre, 1899,
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.
Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,

J. P. Néber
Greffier-Trésorier.

P27/D1,90

Le sousigné certifie sous mon serment d'office et
fait rapport que le neuvième jour d'octobre mil huit
cent quatre-vingt dix-neuf avoir lieu au domicile
desdits messieurs le maire J. N. Ducharme, sec.
montbriand M. E. Lymbereau Jas Luthelle
M. Guenard, ans Cambell Jean Lippi
Jas Roy. Theo Lippichot: ans quaienne
assemblée de tous les Comités aura lieu mardi
le 10^{ème} jour d'octobre 1899.

Jas Chabot

663-

9 octobre, 1899

Avis-assemblée des

comités

Sec. Trés.

P27/D1,90

LISTE DES CAUSES

ENCORE PENDANTES OU LA CITE DE STE CUNEGONDE EST PARTIE.

-000-

S.Roy vs Ste-Cunégonde \$2350.00

Hon:J.R.Thibaudeau

(En sa qualité de shérif)vs " " 100,000.00

The Royal Electric vs " " 4,708.36

Les Srs.Cong.N-Dame vs " " 74,837.84

La Cité de Montréal vs " " 5621.05

" " " vs " " 3240.95

" " " vs " " 1064.89

" " " vs " " 1408.26

Ste-Cunégonde (garantie) vs La Cité St-Henri 3240.95

" " " vs " " " 1064.89

" " " vs " " " 1408.26

" " " vs " " " 5621.05

" " " vs La Ville Westmount 5621.05

" " " vs " " " 1408.26

" " " vs " " " 1064.89

" " " vs " " " 3240.95

Ste-Cunégonde vs De Eliz.Smart

(Dans cette cause la Defres a payé en différents temps et par plusieurs paiements, une

somme de \$125.00,mais refuse de payer la bal) 520.70

Ste-Cunégonde vs J.A.Roch Léonard 628.70

(Il y a jugement en cette cause depuis le 1er

Dec 1897,mais ordre nous a été donné de suspendre les procédés).

-2-

Louis Brunelle vs Ste-Cunégonde	\$400.00
(Nous croyons que la Cie d'assurance OCEAN a donné une lettre par laquelle elle se rendait responsable de la présente cause)	
Montpetit vs Ste-Cunégonde	250.00
(Cette action est garantie par la Cie d'assurance OCEAN)	
Ste-Cunégonde vs Trefflé Bastien & al	
(Action de 1ère classe pour obliger M. Bastien à réparer les rues en asphalte)	
Ste-Cunégonde vs Montreal Water & Power Co	3366.14
Ste-Cunégonde vs La Cie Chars Urbains	
(Action de 1ère classe en garantie)	
Victoria Guay vs Ste-Cunégonde	10,000.00
(Dans cette cause il y a jugement à la Cour Supérieure pour \$1,000.00 de dommages et les frais).	
Ste-Cunégonde vs Cardinal	119.21
" " vs De Victoria Guay	
Cette cause au montant de \$10,000.00 et jugement ayant été rendu pour \$1,000.00 en faveur de Mme Guay, Ste-Cunégonde l'a portée en appel)	
De JJane McDonald vs Ste-Cunégonde	500.00
Ste-Cunégonde vs J. Bte- Laprairie & al	182.00
" " vs Octave Brunet	151.70
" " vs Julien Martineau	351.75
" " vs Thos: Kiley	83.65

P27/D1,90

-3-

Arthur Provost & al vs Ste-Cunégonde	\$1393.00
Ste-Cunégonde vs Alphonse Ledoux	117.63

(Dans cette cause le Défendeur a payé la dette \$117.63, mais n'a pas encore payé les frais).

~664~

10 Oct. 1899

LISTE DES CAUSES

ENCORE PENDANTES OU LA CITE

DE STE CUNEGONDE EST PARTIE

-000-

Jos Adam

P27/D1,90

P27/D1,90

Chemins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial

B.A.S.—A.M.C. Soc. C.E.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

... BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Bâtisse Imperiale,

No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, 11 Octobre 1899


J.P.Vebert Ecr-
Greffier, Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal

Cher Monsieur-,

En réponse à la demande que vous me faisiez il y a
quelque temps, au sujet de la position qu'occupaient les lignes li-
mitatives de votre Cité au nord-ouest, je dois vous faire rapport
qu'après l'examen et les recherches, je dois vous dire que ces li-
gnes limitatives passent au centre de l'Avenue ATWATER et de la rue
DORCHESTER respectivement, c'est dire qu'il y a une petite portion
de la rue Dorchester qui se trouve sur votre territoire d'après
nos statuts.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,


Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal.

-665-

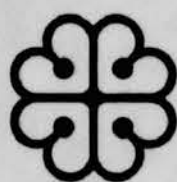
11 Octobre, 1899

Limites de la cite
Lettre

J. B. Vamer

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

DÉLAVÉ

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE SECRETARY.

Montreal, October 12, 1899.

J.P.Vébert, Esq.,
Clerk, City of Ste. Cunégonde,
Ste. Cunégonde, Que.

Dear Sir:-

I wrote you on the 14th ulto., in reply to yours of the 12th of that month. informing us that your Council had authorized the Mayor and yourself to renew the snow agreement between your Municipality and this Company for a further term of five years, upon the same terms as formerly; but since writing you I have heard nothing further in regard to the matter. Please let me know if the agreement is ready for execution.

Yours truly,



SECRETARY.

s

~666~

12 Octobre, 1899

Contrat re embalement de la
neige - lettre re
9 Mont. Street Puy 6^e

P27/D1,90

On this twelfth day of the month of October, in the year one thousand eight hundred & ninety-nine.

Before M. J. Arcaas & Doraal, the undersigned notary public, duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec, residing and practising in the City and District of Montreal.

Appeared:

"The City of St. Genevieve of Montreal" La Ville de St. Genevieve de Montreal, a body politic & corporate, having its office and place of business in the City of St. Genevieve of Montreal, said district, hereto represented and acting by Guillaume Narcisse Ducharme, of the same place, Esquire, its Mayor, and by Jean Pierre Webert, of the same place, Esquire, the City-Clerk, both duly authorized hereto by and in virtue of a resolution of the Council of the said City & Corporation adopted at its meeting ^{held} on the sixth day of September, one thousand eight hundred and ninety-nine, a duly certified copy of which resolution has remained hereto annexed after having been signed by the undersigned notary; the said appearer being hereafter called the Corporation,

party of the first part;
And "The Montreal Street Railway Company" a body politic & corporate, having its office and place of business in the said City of Montreal, hereto represented and acting by Louis Forget, of the same place, Esquire, its President, and Martin H. Watts, also of the same place

P27/D1,90

place, Esquire, its Secretary, duly authorized
hereto by a resolution of the said Company
adopted at its meeting, held on the fourteenth
day of September, one thousand eight
hundred and ninety-nine, a duly
certified copy whereof has remained
hereto annexed after having been signed
by the said undersigned notary,

part of the second part.
Which parties of both parts have declared
and agreed as follows:

That on the sixteenth day of January, one
thousand eight hundred & ninety-six, both
parties made a contract & agreement
about the removal of the snow, before
M. J. A. Dorval, the undersigned notary,
That the said contract will be expired
on the first of November, one thousand
eight hundred & ninety-nine;

That both the said parties, represen-
ted as aforesaid, after having had &
taken communication of the said
contract and agreement passed between
them on the 16th January 1896, declare
that they are desirous & wishing
to renew the same under the same
terms, conditions and clauses men-
tioned in the said deed of contract
and agreement for a further period
of five years from its expiration.

That consequently the said parties
of both parts, acting and authorized
as aforesaid do hereby renew & conti-
nue the said deed of contract & agree-
ment dated as aforesaid the 16th of
January 1896, for a further period of
five years to be accounted from the
first day of November, one thousand
eight

eight hundred + ninety - nine under the same terms, prices and conditions.

Thus Done and Passed at the said City of Montreal, on the ~~twelfth~~ day of ~~month~~ and year first above written, under the number six thousand five hundred and ninety - two of the repertory of the notarial deeds of the undersigned notary and signed by the said parties after due reading hereof.

Signed: G. N. Ducharme, Maire,

" J. P. Vibert, Greffier.

" L. J. Forget, President

" Martin H. Watts, Secretary

" M. J. A. Dorval, P.S.

True copy of the original of the presents hereof kept of record in my office. One word erased null.

M. J. A. Dorval

N^o 6592
On the 12th October, 1899
Contract & Agreement
between
The City of St. Louis of
Montreal
or
"The Montreal Street Ry. Co."

666

Copy

A. J. A. Dorval n.p.

P27/D1,90

12/10/1899

- I -

On this twelfth day of the month of October, in the year one thousand eight hundred & ninety nine.

BEFORE M. J. Arcas Derval, the undersigned notary public, duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec, residing and practising in the City and District of Montreal.

A P P E A R E D:

"The City of Ste-Cunegonde of Montreal" La Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, a body politic & corporate, having its office and place of business in the City of Ste-Cunegonde of Montreal, said district, herete represented and acting by Guillaume Narcisse Ducharme, of the same place, Esquire, its Mayor, and by JEAN-PIERRE VEBERT, of the same place, Esquire, the City-Clerk both duly authorized herete by and in virtue of a resolution of the Council of the said City & Corporation adopted at its meeting held on the sixth day of September, one thousand eight hundred and ninety nine, a duly certified copy of which resolution has remained herete annexed after having been signed by the undersigned notary; the said appearer being hereafter called "the Corporation,

PARTY OF THE FIRST PART;

And "The Montreal Street Railway Company" a body politic & corporate, having its office and place of business in the said City of Montreal herete represented and acting by Louis J. Ferget, of the same place, Esquire, its President, and Martin H. Watts, also of the same place, Esquire, its Secretary, duly authorized herete by a reso-

99

- 3 -

ber, one thousand eight hundred
& ninety nine under the same terms prices and conditions.

Thus Done and Passed at the said City of Montreal
on the day month and year first above written, under the
number six thousand five hundred and ninety two of the
repertory of the notarial deeds of the undersigned notary
and signed by the said parties after due reading hereof.

(Signed) G. H. Ducharme, Maire.

" J. P. Vébert, Greffier

" L. J. Forget, Président

" Martin H. Watts, Secretary

" M. J. A. Derval, H. P.

True copy of the original of the presents here-
of kept of record in my office.

(Signed) M. J. A. Derval, H. P.

666

No-6592

On the 12th. Oct. 1899

- CONTRACT & AGREEMENT -

- between -

- THE CITY OF Ste. CUNEGONDE of -

- MONTREAL -

and

- THE MONTREAL STREET RY. Co. -

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

P27/D1,90

R. T. HENEKER, L.L.L.,

Barrister, Solicitor, &c., &c.

ASST. SOLICITOR, CANADIAN PACIFIC RAILWAY.
COMMISSIONER FOR AFFIDAVITS FOR ALL PROVINCES.

WINDSOR ST. STATION GENERAL OFFICES,

MONTREAL, Oct 16th 1899

J.P. Veibert Esq,

Clerk,

City of St Cunegonde.

Dear Sir;-

The Ontario Accident Company has forwarded me your letter of the 6th Oct. and have instructed me to reply that the Company cannot assume any responsibility in connection with this matter in as much as the condition of their policy was not complied with and no notice was given of this accident within the delay dated on the policy.

Yours truly,

R. T. Heneker

P27/D1,90

-667-

16 Oct. 1899

Réclamation gas. Murphy-
Lettre re

R. D. Heneker

P27/D1,90

S^t Cunigonde 16^e Oct-1899

Messieurs
les Conseillers
de la Ville S^t Cunigonde

Messieurs.

Pardonnez-moi, si
je prends la liberté de vous é-
crire quelques mots, pour vous
demander au nom de la Fan-
fare Nationale de S^t Cunigonde,
un service bien nécessaire.

Ce service que je
vous demande c'est de nous
donner une salle pour que l'on
puisse pratiquer. Nous avons
une salle au Collège, mais
comme il y a eu des plaintes

P27/D1,90

de forties fonté nous, M^r le
Curei a jugé a propos de
nous ôtes notre salle, quoi qu'il
n'y eut pas beaucoup de noise fa-
ite, il nous aurait fallut un gar-
dien a chaque soir de pratique
pour empêcher les enfants (qui
entraient sans qu'on les voit) d'al-
ler jouer dans les classes et y
faire des dégâts, comme nous
étions responsable de la salle
c'était nous les coupables, M^r
le Curei a feut été raison d'agir
comme il a fait.

Comme vous avez une
maison qⁱ est a coté de l'Hotel de ville
qui n'est pas occupé au moment,
je vous demande la
permission de pourvoir s'en servir

P27/D1,90

Comme salle de pratique Jours
cet hiver, si toute fois vous ne
pouviez accéder a notre demande
nous serions obligés de descon-
tinuer les pratiques, car que
nos finances dans le moment
nous permettent pas de se
louer une salle.

Pensant bien, Messieurs
les Conseillers, que vous regar-
derez comme faisant hon-
neur a la Ville St Cyprien
d'avoir une jeune femme
qui a su se faire remarquer
par sa conduite et sa bonne
jeune, dans tous les démonst-
rations dont elle a fait part
puis qu'elle est formée.

P27/D1,90

Espérant, Messieurs, que
vous prendrez en considération
mon humble demande

Je demeure en attendant
Messieurs

Votre dévoué serviteur
Ant Carrière
sic

Journal National de
St Cyprien
187 Richelieu

P27/D1,90

668

16 Octobre, 1899
Lettre local pour
pratiquer
Fanfare La Cuneymonde

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

Chemins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial

B.A.S.—A.M.C. Soc. C.E.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

... BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Bâtisse Imperiale,

No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, 13 Octobre 1899

Mr. J. P. Vébert Ecr-
Greffier, Cité de Ste. Cunégonde
C i t é.

Cher Monsieur-,

En réponse à la demande que vous me faisiez dans le cours de Septembre dernier, au sujet de la réclamation NADEAU, en rapport avec inondation de cave sur la rue NOTRE DAME, je dois vous faire rapport qu'après examen des lieux, niveaux, etc., il appert que le plancher pavé de la cave du magasin NADEAU, est à 4' environ au-dessus de l'égout en grès de la rue NOTRE DAME, et que par conséquent il y a toute la différence de niveau nécessaire pour drainer cette cave.

D'un autre coté après renseignement pris on me dit qu'au moment où l'inondation en question est arrivée, l'égout de la rue était obstrué, et que votre Corporation en aurait fait le nettoyage aussitôt après. Enfin comme ce monsieur parait-il n'exige que \$6.00 de dommage, je recommanderais à votre Corporation de payer cette réclamation et de demander au chef des travaux de la voirie de maintenir à l'avenir

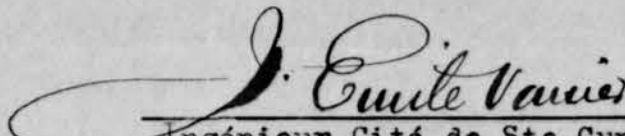
P27/D1,90

(2)

cet égout de la rue NOTRE DAME libre de tout obstacle, par des lavages fréquents.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur-,

Votre très obéissant serviteur,


Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal.

P.S.

Ci-joint vous trouverez un plan indiquant la position respective de la cave NADEAU, et de l'égout de la rue.

1 8 6 9

P27/D1,90

SECTION TRANSVERSALE

Vis-à-vis de la maison portant le N° 3114

RUE NOTRE-DAME

Sts CUNÉGONDE

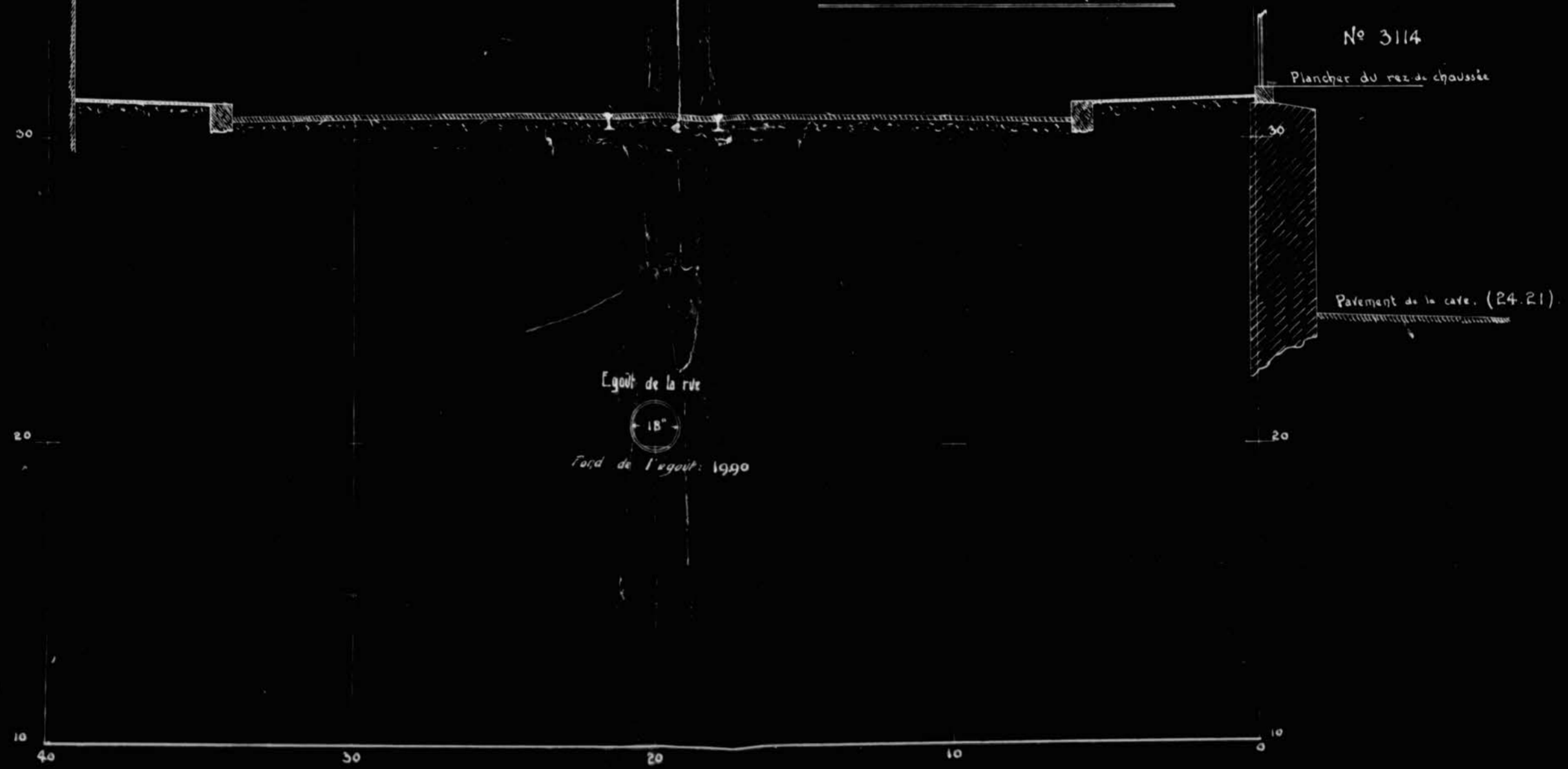
occupée par

M^r P. O. NADEAU.

Montréal, Octobre, 1899.

Echelle: 4' pds. au pouce.

Préparé par:
J. Guite Vanier
Ingénieur, Cité de Sts Cunegonde.



P27/D1,90

667

18 Octobre, 1899
Rapport + plan de cave
de P.O. Madrau
J. Z. Vanier

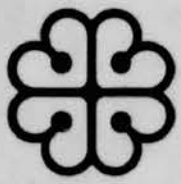
P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

October 5th 1899

M. City of St. Louis
 in action of damages re J. Murphy, Esq.

Details requested by Insurance Company

1899			
Sept 4	Cars. + Cabs		50
5	"		150
	Six days confinement at \$10 a day		60 00
	Prescriptions		2 00
10	Cars. Cab, lunch		2 00
11	"		1 75
12	"		3 00
15	"		2 50
16	"		3 00
18	"		2 00
	Comp. partial loss of time of Dr.		30 00
	Doctor		50 00
	Costs incurred through various proceedings caused relating to said action		25 00
	Lamp		5 00
	Suffering etc		100 00
			<u>287 75</u>

E. + O. E.

Province de Québec }
 District de Montréal } Cour Supérieure

Joseph Murphy, sellier, de
 Montréal

- vs. Demandeur
 la Cte de St. Louis de Montréal
 Défendesse

Le Demandeur représente par le sous-
 signé son Procureur, chez qui il fait élec-
 tion de domicile aux fins des présentes
 donne avis à la Défendesse qu'il a
 intenté dans les délais légaux une ac-
 tion en dommages au montant de \$200.
 fondée sur les faits suivants

1. A Montréal St. Louis de de
 Montréal le ou vers le 4 Septembre
 1899 entre 10 et 11 heures du soir le
 Demandeur se dirigeant sur bicyclette vers
 l'Est de la rue Dorchester, entre les rues
 Stovater et Essex, à un endroit situé
 sous le contrôle de la Défendesse.

2. La et alors le dit bicyclette frap-
 pa sur un tigeau de fer ou autre ob-
 jet saillant au-dessus de terre dans
 la dite rue et causa au Demandeur
 les dommages susdits tant pour
 dommages aux habits, à la lampe
 du bicyclette du Demandeur que
 pour ses dommages corporels, perte
 de temps et soins médicaux.

Le tout sans préjudice aux dom-
 mages non encore encourus.

Montréal 21 Septembre 1899

True Copy
 W. L. Baker
 Proc. du Demandeur
 W. L. Baker
 Avocat du Demandeur
 97 rue St Jacques
 Montréal

21 Sept. 1899
Reclamation re accident
arrivé à Jos. Murphy
C. S. M.

Joseph Murphy
Demandeur

- vs -

La Cité de St
Jeanne de
Montreal
Defenderesse

Act d'action

~~Copie~~

W. A. BAKER
97 Rue St. Jacques
MONTREAL.

P27/D1,90

P27/D1,90

Larratt W. Smith, Q.C., D.C.L.
PRESIDENT.

Arthur L. Eastmore.
VICE PRESIDENT & MANAGING DIRECTOR.

Francis J. Lightbourn.
SECRETARY.



The Ontario Accident Insurance Company
Accident, Employers, Elevator & General Liability.

CAPITAL AUTHORIZED \$500,000.
SUBSCRIBED \$102,550.
PAID UP IN CASH \$22,525.

Head Office, Toronto.

Toronto. Oct. 20th, 1899. *1*

J. P. Vebert, Esq.,
City Clerk,
St. Cunegonde, Montreal.

Dear Sir:-

We beg to acknowledge receipt of your favor of the 14th inst. re J. ~~Murphy~~^{or} case and am sending same to our Montreal office for attention.

Yours truly,
A. L. Eastmore
Vice President.

-670-

21 September, 1899

Proclamation ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~
chute sur rue Dorchester
par J. Murphy

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

P27/D1,90

Telephone Bell 8156.
" des Marchands 1291.

224 RICHELIEU.



Bureau du Greffier de la Cité,
Hotel de Ville

Ste-Cunégonde 189

Je soussigné, certifie sous mon serment
d'office que j'ai, le 25^{me} jour d'octobre courant,
signifié à M^{ons}. Jos. Roy, une mise en demeure
d'avoir à remplir l'espace vide qui se trouve
sous le trottoir, ~~qui se trouve~~ devant sa maison,
au Square D'Iberville.

Ste-Cunégonde, 25 Octobre, 1899

Joseph Chabot

671

25 Octobre, 1899

Mise en demeure à Jos.
Roy.

Griffon - Triv.

P27/D1,90

P27/D1,90

Westmount, 25 octobre, 1899.

Monsieur G. N. Pucharme,
Maire de Ste Genevieve.

Monsieur,

Madame veuve Alfred Raymond est ma-
locataire; elle paie huit piastres et demie
par mois; ce sont ses enfants qui pour-
voient à la dépense de la famille qui
se compose de cinq enfants et de leur mère.
La Compagnie de l'eau exige une taxe
pour un loyer de cent-vingt piastres au lieu
de cent quatre piastres que cette dame paie
réellement. Il me semble que la justice
et l'équité sont violées pour la veuve et les

P27/D1,90

appelius, C'est pourquoi, Monsieur le
Maire, j'ose vous demander de prendre
la défense de ces pauvres gens contre
cette puissante Compagnie, et j'ai lieu
de croire que vous obtiendrez qu'on
accorde gratuitement l'eau à cette
seuse sinon que vous réussirez à
lui faire payer suivant son loyer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur
le Maire,

Votre très humble serviteur

J. A. Rob.

~672~

25 Octobre, 1899

Plainte contre évaluation
de loyer J. A. Roch

Requête en loyer

P27/D1,90

P27/D1,90

Ste-Cunégonde, 28 Octobre 1899

A Mess. G. N. Ducharme - Alex. Montbrun - Jos. Luthell -
M. E. Lymburner - M. Emord - C. Lippé - A. Campbell,
Jos. Péro - Piv. Cypriot

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les Comités

aura lieu Dimanche, le 30^{me} jour d'Octobre, 1899,

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,


Greffier-Trésorier.

P27/D1,90

Je Sausigni certifié sans mon serment d'office
et fait rapport que le vingt huitième Jauré Octobre
mil huit cent quatre vingt dix neuf, avait lieu au
domicile des messieurs, M Ducharme maie
avec monsieur. Jos Luthelle. M & Lyndburner
M. Ermond. C. Lippi a. Cambelle. Jos. Roy.
Jhes. Gypichat, puis qu'une assemblée de tous les
Comités aura lieu lundi le 30^{ème} Jauré en
Octobre 1899 à St Laurende 28 Octobre 1899

J. Gumbay

-673-

Cette assemblée de tous les
Comités J. R. Vébert - 28 OCT. 1899.

P27/D1,90

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.

Montreal.

Oct 31st

1899

J.P. Veibert Esq

Clerk & Treasurer

Ste Cunegonde

Dear Sir /

Referring to the matter of an arrangement with Ste Cunegonde regarding poor families, the request of Mayor Ducharme was duly laid before our Directors and I am instructed to say that the Company does not see that it can do any better than the offer contained in our letter of 26th September last, original of which we now return to you herewith .

Yours truly

Alcarvel
secretary

Enclosure

- 674 -

31 Oct. 1899

Jean gratuite - lettre re
Montreal Water & P. Co.

Jean gratuite

P27/D1,90

P27/D1,90

PROVINCE DE QUEBEC.

CITE DE STE-CUNEGONDE

DE MONTREAL.

A M^r Jos. Luttrell,
" " M. E. Lyburner,
" " M. Emond & Echevins

Monsieur.

Sachez que ce Conseil s'est, le deuxième
jour de Novembre, 1899, ajourné à Vendredi,
le dix septième jour de Novembre 1899.

J. P. Veber
Greffier.

P27/D1,90

Le sousigné certifie sous mon serment d'office et fait
rapport que le troisième jour de novembre mil huit cent
quarante-neuf soir hier au domicile des messrs
Joseph Luttelle, m. & Lymburner, H. Emmond une
avis que ce conseil est le deuxième jour de novembre
à faire à vendredi le dix-septième jour de novembre
1899, date à St-Lamonde ci 3ème jour de
novembre. : —————

J. B. Lagasce

AVIS D'AJOURNEMENT.

J. S. Véron

2 Nov 1899

-675-

P27/D1,90

TELEPHONE MAIN 1366.

P. O. Box 893.

The Phoenix Bridge and Iron Works.

BEAMS, CHANNELS,
ANGLES, TEES, &c.
ALWAYS IN STOCK.

CIVIL ENGINEERS AND CONTRACTORS,
BLACKSMITHS AND MACHINISTS,
IRON AND STEEL ARCHITECTURAL AND STRUCTURAL WORK.

ALL AGREEMENTS ARE CONTINGENT UPON
STRIKES, ACCIDENTS, DELAYS OF CARRIERS, AND OTHER
DELAYS UNAVOIDABLE, OR BEYOND OUR CONTROL.

H. A. GAUTHIER, CHIEF ENGINEER.
WM. ROSS, SUPERINTENDENT.

29 to 49 McGill Street, Cor. Douville Street,

Montreal, November 3rd. 189.

To The Mayor of St Cunegonde.,
St Cunegonde, Que.

Dear Sir:-

We are desirous of moving our present Works from McGill Street to some point outside of the City Limits, and would like to know what inducements in the way of a bonus and exemption from taxation your Corporation would be prepared to offer.

You might also advise us about what price we would have to pay for land along the line of Railway.

We would probably employ from 150 to 250 men.

If you desire any further information, we will be pleased to furnish same.

Yours faithfully,

THE PHOENIX BRIDGE & IRON WORKS.

J. Saward
P. O. Box 893.

Manager.

- 676 -

3 Nov. 1899

Bonus Demandé par
Phoenix Bridge Co

P27/D1,90

P27/D1,90

Refuge de Nuit,

Montréal, 8 novembre 1899

A Monsieur le maire et à messieurs les échevins de la municipalité

de *St Cunigonde*

Messieurs,

A la dernière ~~réunion~~ assemblée des directeurs du Refuge de Nuit de Montréal, il a été résolu que le secrétaire écrive à votre municipalité pour vous prier de vouloir bien accorder une petite prime à notre grande œuvre philanthropique qui a fait tant de bien à la ville de Montréal ainsi qu'à ses banlieues.

Vu les dépenses qu'il y a à faire pour continuer cette œuvre, nous sommes obligés de solliciter votre support.

Nous avons donné depuis notre fondation 14,670 couchers et un grand nombre de repas à de pauvres ouvriers et à des familles entières. Cela a naturellement entraîné beaucoup de dépenses et nous sommes obligés de recourir à la charité publique pour continuer notre œuvre.

Nous espérons donc, messieurs, que vous prendrez notre demande en très sérieuse considération et nous avons l'honneur d'être

Vos bien dévoués serviteurs,

Re. Duimet Gérant

F. Laine

Refuge de Nuit, 1517 à 1519 et 1521 rue Notre-Dame,

Montréal.

P27/D1,90

Refuge de Nuit.

Montréal, 8 novembre 1899

A Monsieur le Maire et à Messieurs les échevins de la municipalité

de *St. Bonigonde*

Messieurs,

A la dernière réunion des directeurs du Refuge de Nuit de Montréal, il a été résolu que le secrétaire écrive à votre municipalité pour vous prier de vouloir bien accorder une petite prime à notre grande œuvre philanthropique qui a fait tant de bien à la ville de Montréal ainsi qu'à ses banlieues.

Vu les dépenses qu'il y a à faire pour continuer cette œuvre, nous sommes obligés de solliciter votre support.

Nous avons eu depuis notre fondation 14,670 couchers et un grand nombre de repas à des pauvres ouvriers et à des familles entières. Cela a naturellement entraîné beaucoup de dépenses et nous sommes obligés de recourir à la charité publique pour continuer notre œuvre.

Nous espérons donc, messieurs, que vous prendrez notre demande en très sérieuse considération et nous avons l'honneur d'être,

Vos bien dévoués serviteurs,

Re. Quimet Gérant

F. Laine sec.

Refuge de Nuit, 1517, 1519 et 1521 rue Notre-Dame

Montréal.

P27/D1,90



**CETTE DERNIÈRE PIÈCE
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉE
POUR EN ACCROÎTRE
LE CONTRASTE**

P27/D1,90

Refuge de Nuit.

Montreal le 18 novembre 1899

A Monsieur le Maire et à Messieurs les échevins de la municipalité

St Cunigonde

Messieurs

La dernière assemblée des directeurs du Refuge de Nuit de Montréal, il a été résolu que le secrétaire écrive à votre municipalité pour vous prier de vouloir bien accorder une petite prime à notre grande oeuvre philanthropique qui a fait tant de bien à la ville de Montréal ainsi qu'à ses banlieues.

Vu les dépenses qu'il y a à faire pour continuer cette oeuvre, nous sommes obligés de solliciter votre support.

Nous avons eue depuis notre fondation 14 670 couchers et un grand nombre de repas à de pauvres ouvriers et à des familles entières. Cela a naturellement entraîné beaucoup de dépenses et nous sommes obligés de recourir à la charité publique pour continuer notre oeuvre.

Nous espérons donc que vous prendrez notre demande en très bonne considération et nous avons l'honneur d'être

Vos très dévoués serviteurs,

Re. Quimet Gérant

F. Lamié sec.

Refuge de Nuit, 1517 à 1519 et 1521 rue Notre-Dame

Montreal

P27/D1,90

Refuge de Nuit.

Montréal, 8 novembre 1899.

A Monsieur le Maire et à Messieurs les échevins de la municipalité

de *St. Cunégonde*

Messieurs,

A la dernière ~~seize~~ assemblée des directeurs du Refuge de Nuit de Montréal, il a été résolu que le secrétaire écrive à votre municipalité pour vous prier de vouloir bien accorder une petite prime à notre grande œuvre philanthropique qui a fait tant de bien à la ville de Montréal ainsi qu'à ses banlieues.

Vu les dépenses qu'il y a à faire pour cette œuvre, nous sommes obligés de solliciter votre aide.

Nous avons donné depuis notre fondation 14,670 de soupe et un grand nombre de repas à de pauvres ouvriers et familles entières. Cela a naturellement entraîné beaucoup de dépenses et nous sommes obligés de recourir à la charité publique pour continuer notre œuvre.

Nous espérons donc, Messieurs, que vous prendrez notre demande en très sérieuse considération et nous avons l'honneur d'être

Vos bien dévoués serviteurs,

Re. Ouimet Gérant

F. Lamié sec.

Refuge de Nuit, 1517 à 1519 et 1521 rue Notre-Dame

Montréal.

P27/D1,90

~679~

8 Nov. 1899

Refuge de nuit - demande
d'aide

P. Duimet

Pris en compte 17 Nov -

A. Finances

P27/D1,90

Philias Paquin

ENTREPRENEUR

Charpentier Menuisier.

Boutique : No. 50 Ave. Dominion.

Résident 40 Souvenir

St-Cunigonde, 15 Novembre 1899

Aux conseillers de St-Cunigonde
Messieurs les Echevins Je vous demande une
faveur si vous pouvez bien changer le nom de la
Avenue Dominion par un autre, ce nom cause des
desagrément quelque fois pour certain locataire de la
Rue Dominion et de St-Cunigonde Dominion ses deux Rue
porte les même etc qui se trouve couplé encore une
fois Je vous demande de le changer par le nom
Roberval ou Montmorency et de mettre le nom
Rue non pas Ruelle il est quadrastie sous le nom
de Rue ou bien si ses nom la ne vous convienne
pas vous mettrai^{sois} le nom d'un Echevin ou autre ce
qu'il vous conviendra pour vous qu'il porte le nom
de Rue aussitôt ~~la~~ que vous l'aurez changer de
vous loir bien l'annoncer par le voi des journaux pour
que le changement soit connue

voire Devoue serviteur
Philias Paquin

P27/D1,90

Prep. à Payquin que la plus grande
partie de la somme à inscrire

- 678 -

15 Nov. 1899

Puelle Dominion -
Changement de nom demandé
Ph. Payquin

à voir

Munis le 17 Nov.

-679-

17 Nov. 1899

Local demandé par
Club indépendant

Sto. Cunegonde 17/11/99

à Son Honneur le Maire
et Mrs. les Echevins -

Messieurs.

Le Club. Indépendant
Ouvrier (incorporé) Succursale
no 2., dont la salle de Réunion
est située dans la cité de St. Henri,
mais dont plusieurs membres
résident dans la Cité Sto. Cunegonde.
Il a l'honneur de vous demander
humblement de suivre l'exemple
des conseils de St. Henri, en favo-
risant et aidant à la création
d'un Bureau de Placement gratis
qui serait d'un grand secours
pour la classe Ouvrière, et aidant
en même temps à nos sociétés
St. Vincent de Paul. Le Club Espe
seulement que le Local, nous
nous chargeons du reste.

P27/D1,90

il est bien attendu cependant
que le Bureau servira tout regle-
-ments que nous imposera votre Comité
comme pour le voyage Merivius
que notre Club. Na en une
que la Charte Chrétienne et d'amo-
-liorer autant que possible la
condition sociale de l'ouvrier.
et cela sans avoir recours aux
grèves qui sont si funestes
au Patron et à l'ouvrier.
et pour renseignements je vous
dirai que le Club est d'environ
deux mille Membres à Montréal
et que notre Succursale compte déjà
150 Membres. et progresse tous les
jours. et je dois vous faire remar-
quer que la Succursale n'est fondée
que depuis 3 semaines seulement
et je ne crois même que

si vous n'êtes pas satisfaits de nos
explications. vous voudrez bien
vous informer auprès de M^r
Eugène Guay Maire de St Pierre
Notre Digne Patron du Club.
qui fera l'espérer vous conseillera
de faire droit à notre demande
au nom de Comités de votre ville

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble

A. G. Wray.
Sec. Club. S. O. S.

122 Bichelier
St Cécile

P27/D1,90

CONTRACT.

This Agreement, made this 17th day of Novembre A. D. 1899, by and between the CANADIAN RUBBER CO. of Montreal, party of the first part, and The city of St. Cuneonde of Montreal in the County of Hochelaga and Province of Quebec party of second part.

WITNESSETH, That the party of the first part hereby agrees to furnish the party of the second part, in good order, five hundred feet of their Maple Leaf 2 ply Brand of FIRE HOSE, coupled complete, two and one-half inches internal diameter, and capable of standing a pressure of 400 pounds per square inch when delivered.

AND the said party of the first part further warrants and agrees, that should any of the said Hose fail or give out within seventy two months after date of purchase, from mildew, rot or any cause due to defect in manufacture or material, to replace the same free of charge on return of such defective lengths.

AND the said party of the second part hereby agrees to accept the said Hose if delivered in accordance with above specifications, and if not in accordance therewith, they hereby agree to notify the said party of the first part of any defect that may exist therein within days from date of delivery of said Hose to them. If no notification be received within the period above stated, it shall be deemed and considered that said Hose has been accepted by the party of the second part.

AND thereupon the party of the second part hereby agrees to pay the said party of the first part, for the said Hose, the sum of four hundred & twenty five Dollars.

IN WITNESS WHEREOF, the parties hereto have hereunto set their hands and seals the day and year above written.

THE CANADIAN RUBBER CO. OF MONTREAL.

[SEAL]

[Handwritten signature]

[SEAL]

[SEAL]

[SEAL]

P27/D1,90

~680~

17 Nov. 1899

CONTRACT FOR FIRE HOSE

FROM

The Canadian Rubber Co. of Montreal,

HEAD OFFICE AND WAREHOUSE:

333-335 ST. PAUL STREET,

Works: 974 to 1000 Notre Dame Street,

MONTREAL.

Agent.

18

City of _____

_____ ft. _____ brand,

with _____

Couplings.

\$ _____

P27/D1,90

Ste-Cunégonde, 30 Novembre 1899

A Messrs. G. N. Ducharme - A. Montbriand - Jos. Luttrell -
M. S. Lymburner - Noël Emard - A. Campbell -
C. Lippi - Jos. Roy & Théo. Cypriot

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les Comités

aura lieu Vendredi, le 1er jour de Décembre, 1899,

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Transfert de licence
Comptes divers etc. etc.

Par ordre,

J. P. Vébert

Greffier-Trésorier.

681-

Avis assemblée de Amis
les comités) 30 Nov. 1899

J. P. Vébert

P27/D1,90

Je sausigne ce titre sans mon serment d'office et fait
rapport que le Trentième jour de novembre mil huit cent
quatorzingt dix neuf a été tenu au domicile des
M^{rs}. le maire J^r N^e Ducharme, avec montbrando
Jas Luttrel, M^r J^r Lyubner, Noel Emmond
a. Cambelle. & Lippi. Jos. Roy. The Cypriote
aris q'une assemblee de tous les comite aura lieu
vendredi le 1^{er} jour de Decembre 1899

St Genevieve 30 Decembre. 1899

Louis Gagne

P27/D1,90

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 1^{er} DECEMBRE, 1899

Monsieur J.P.Vébert,
Greffier
Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur Vébert,
La cause des Soeurs vs La Cité de Ste-Cunégon-
de et les autres municipalités est fixée comme vous le savez pour
le cinq Décembre courant, celles de la Cité de Montréal vs Ste-Cu-
négonde, Ste-Cunégonde vs St-Henri et Ste-Cunégonde vs Westmount
sont fixées pour le 12 Décembre courant.

Les causes suivantes sont aussi inscrites et viendront dans
le cours de l'hiver:-

Roy vs Ste-Cunégonde
McDonald vs Ste-Cunégonde
Provost vs Ste-Cunégonde
La Royale Electrique vs Ste-Cunégonde
Ste-Cunégonde vs Cardinal
Ste-Cunégonde vs Montreal Water & Power Co.,
Ste-Cunégonde vs Bastien & al
Ste-Cunégonde vs Les Chars Urbains.

Je crois qu'il serait bon de prévenir M. Vanier main-
tenant afin de lui permettre de faire des examens si cela est
nécessaire dans les causes des Chars Urbains, la Compagnie de l'eau,
de Provost et de Roy, ainsi que dans celle de Bastien.

Je

P27/D1,90

Je regrette beaucoup de vous dire que le principal témoin dans la cause des Soeurs, le Dr Beaudry du bureau d'hygiène provincial, est actuellement et depuis longtemps dans le comté de Kamouraska et il ne sera pas de retour à Montréal avant trois ou quatre semaines. Le Dr Beaudry a déjà fait deux inspections de la rivière St-Pierre et des travaux que Ste-Cunégonde a faits pour ^{changer} ~~donner~~ le cours de cette rivière, mais il devait y retourner une troisième fois pour compléter ses notes. Je ne crois pas pouvoir faire remettre la cause jusqu'à l'été prochain et j'ai peur que quand le Dr Beaudry arrivera à Montréal il sera trop tard pour aller terminer son examen. Dans ces circonstances je ne sais que faire.

Comme vous le savez, Westmount et St-Henri sont dans le même cas que Ste-Cunégonde et Westmount a préparé sa défense d'une façon scientifique, et M. Dunlop, avocat, de Westmount me demande si Ste-Cunégonde qui va bénéficier de cette preuve ne devrait pas en justice en payer une partie, je suppose qu'il veut le tiers. Comme la preuve qui sera faite dans Westmount servira également pour Ste-Cunégonde, je crois qu'il serait juste que ces trois municipalités s'unissent ensemble pour payer chacun un tiers de la preuve extra, c'est-à-dire de la preuve qui ne pourra pas être taxée par la Cour. J'attendrai une réponse de vous le plus tard demain afin que je puisse répondre à M. Dunlop.

Votre dévoué,

Joseph Adam

P27/D1,90

Notre réponse,
Monsieur le Procureur,
J'ai l'honneur de vous remercier de votre lettre du 10
septembre dernier par laquelle vous m'avez fait
part de la plainte de M. Duroy, avocat, de Westmount, à l'égard
de M. Gagnon, et de la demande de dommages et intérêts
qu'il vous a présentée.

Je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance
de ma haute estime et de ma haute considération,
Monsieur le Procureur.

- 682 -

1er Dec. 1899

Monsieur le Procureur - Lettre

Jos. Adam

Monsieur le Procureur, j'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint la lettre que vous m'avez écrite le 10 septembre
dernier, par laquelle vous m'avez fait part de la plainte
de M. Duroy, avocat, de Westmount, à l'égard de M. Gagnon,
et de la demande de dommages et intérêts qu'il vous a
présentée. Je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance
de ma haute estime et de ma haute considération,
Monsieur le Procureur.

P27/D1,90

Chemins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingénieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial

B.A.S.—A.M.C. Soc. C.E.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

. . . BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Bâtisse Imperiale,

No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, 4 Décembre 1899

J.P.Vébert Ecr-
Greffier Cité de Ste.Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur-,

En réponse à la vôtre du 30 novembre au sujet de la cause des Soeurs de la Congrégation Vs Ste.Cunégonde, je dois vous dire que j'ai déjà à la demande de Mr.Adam votre avocat, mis en préparation toutes les notes que je possède pour comparaître comme témoin dans cette affaire, et je verrai à être là en cour le 5 courant, comme j'en ai été requis.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,



Ingénieur Cité de Ste.Cunégonde
de Montréal.

- 683 -

4 Decembre 1899

Cause des Sœurs de la
Congrégation Lettres

J. E. Vanier

P27/D1,90

P27/D1,90

Chemins de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs
DE TOUTES SORTES.

ARCHITECTURE,

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingenieur Civil et Architecte, Arpenteur
Provincial

B.A.S.—A.M.C. Soc. C.E.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

... BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Bâtisse Imperiale,

No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, 5 Décembre 1899

J.P.Vébert Ecr-
Greffier, Cité de Ste.Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur-,

En réponse à la vôtre du 2 courant, au sujet des récla-
mations ROY & PREVOST, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai déjà
visité il y a quelques jours les propriétés des réclamants, en compa-
gnie de M.MontBriand architecte, et que d'ici à trois ou quatre jours
nous vous ferons parvenir des rapports conjoints au sujet de ces récla-
mations.

Quant à l'affaire de la MONTREAL WATER & POWER Co. et
celle des CHARS URBAINS, j'attendrai que Mr.ADAM votre avocat, m'ait
indiqué ce qu'il y a à faire; dans tous les cas je me tiendrai à sa dis-
position pour cela.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,


Ingenieur Cité de Ste.Cunégonde.

- 684 -

5 décembre 1899
Causse Roy - Provost
Lettre de
J. E. Vanier

J. EMILIE VANIER

P27/D1,90

P27/D1,90

PROVINCE DE QUEBEC.

—...—
CITE DE STE-CUNEGONDE
DE MONTREAL.
—...—

A Messrs.

Jos. Luttrell Echevin

Messieurs.

Sachez que ce Conseil s'est, le *sixième*
jour de Décembre 1899, ajourné à *Mercredi*
le vingtième jour de *Decembre* 1899.

J. P. Veber
Greffier.

P27/D1,90

Je soussigné certifie sous mon serment d'office et fait
rapport que le douzième jour de décembre mil huit cent
quatre vingt dix neuf a été tenu au domicile de M. ...
Joseph Luttrell une assemblée que ce conseil s'est le
sixième jour de décembre courant a savoir le mercredi
vingtième jour de décembre 1899

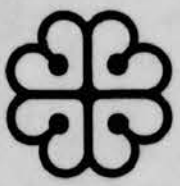
Joseph Chabot

AVIS D'AJOURNEMENT.

6 Dec 1899
J. P. Chabot

-685-

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

LISTE DES ELECTEURS.

Avis public est par le présent donné que la liste des électeurs municipaux pour les différents quartiers de la cité de Sté-Cunégonde de Montréal, a été préparée, en conformité de la loi, et que la dite liste des électeurs sera déposée dans le bureau du soussigné, à l'hôtel-de-ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées, durant les dix jours qui suivront la date du présent avis, depuis dix heures avant-midi jusqu'à quatre heures après-midi, chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit finalement révisée.

Avis public est de plus donné que le bureau des réviseurs nommé pour réviser la liste des électeurs, s'assemblera à l'hôtel-de-ville, à *sept* heures *de Paris* midi le *cinquième* jour de *Janvier, 1900* et tous les jours suivants, à la même place et à la même heure, jusqu'à ce que toute la dite liste soit révisée et réglée.

Tout électeur qui se croit lésé par l'omission de son nom dans la dite liste, ou par une note de déqualification apposée vis-à-vis son nom, par le trésorier de la cité, comme susdit, ou qui désire s'objecter à quelque nom sur la dite liste, sera tenu d'en donner avis par écrit au bureau du réviseur le ou avant le *quatrième* jour de *Janvier, 1900*, lequel avis doit être délivré au bureau du greffier de la cité. Le plaignant sera, en outre, tenu de comparaitre, personnellement ou par son représentant, devant le bureau des réviseurs pour faire valoir sa demande.

Par ordre,

J. P. Léberg

Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel-de-ville

Sté-Cunégonde, *2 Décembre* 1899

P27/D1,90

Je soussigné certifie sans aucun serment d'affice et fait
rapport que vingt-unième jour de décembre mil huit cent
quatre-vingt-dix-neuf, j'ai affiché à la porte de l'église
de St Luce de cette ville à la porte de l'hôtel de ville
une avis public que le bureau des résidents nommé
pour réviser les listes des électeurs s'assemblera à
l'hôtel de ville à sept heures de l'après midi
le vingt-unième jour de janvier 1900

- 1899
St Luce 21 décembre

Joseph Chabot

P27/D1,90

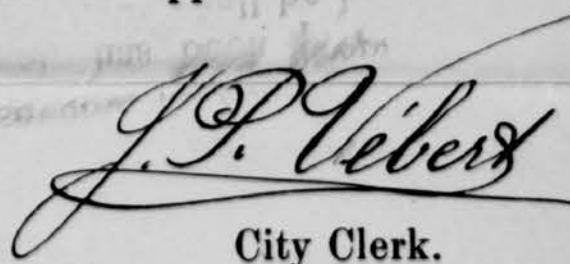
ELECTORS' LIST

PUBLIC NOTICE is hereby given that the municipal electors' list for the several wards of the City of Ste. Cunegonde of Montreal, has been prepared, according to law, and that the said list shall be kept in the office of the undersigned, in the City Hall, for the examination of all concerned during the ten days following the date of the present notice from ten o'clock in the morning, till four o'clock in the afternoon, every day, until the final revision thereof.

Public notice is hereby further given, that the board of revisors, appointed to revise the electors' list, will meet in the City Hall, at the hour of *Seven* in the *after* noon, of the *5th* day of *January next*, and daily thereafter, at the same place and hour until the said list is revised and settled.

Any elector who deems himself aggrieved by the omission of his name, in such list, or by any letter importing disqualification set against his name by the city treasurer as aforesaid, or who may desire to object to any name on the list, shall be held to give written notice to the Board of Revisors or on before the *4th* day of *January* next, which notice shall be delivered at the office of the city clerk; the complainant shall further be held to appear, either personally or through his representative, before the board of revisors, to make good his application.

(By order,)



City Clerk.

City Clerk's Office, City Hall,
Ste. Cunegonde of Montreal,
December, 21st 1899

P27/D1,90

Je soussigné certifie sous mon serment officiel
et fait rapport que le vingtunième jour de décembre
mil huit cent quatre vingt dix neuf, a été affiché à la
porte de l'église ~~maire~~ de St Eustache ainsi qu'à
la porte de l'hôtel de ville ^{une} avis public que le bureau
des électeurs nommé pour réviser la liste des électeurs
s'assemblera à l'hôtel de ville à sept heures de l'après
midi le Cinquante Jours de Janvier 1900.

St Eustache 21 Décembre 1899

Joseph Chalot -

686

avis public
re liste électorale

J. P. Debus
21 Décembre, 1899

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

P27/D1,90

Montreal Street Railway Co.

Montreal DECEMBER 20th, 1899

Office of
THE SUPERINTENDENT.

J. T. VEBERT ESQ.

SECRETARY TREASURER

ST CUNEGONDE.

DEAR SIR,-

I beg to acknowledge receipt of yours of the 12th, inst., enclosing resolution from your Council and to inform you that I have forwarded your communication to the Secretary of our Company, as I am aware that he has already had some correspondence with you in regard to subjects in question.

Yours truly,

L. M. D. J.
SUPERINTENDENT.

-686^a

20 Decembre, 1899
accuser de reception de
lettre re arret des tramways
Mond. St. Ry. Co

P27/D1,90

P27/D1,90

Ste-Cunégonde, 26 Decembre 1899

A Messrs. G. N. Ducharme - Alex. Montblanc - Jos. Luttrell -
M. S. Lymburner - N. Emard - W. Campbell - C. Lippé
Jos. Roy & Théo. Gypnot

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les Comités

aura lieu mercredi, le 27^{me} jour de Décembre, 1899,

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,



Greffier-Trésorier.

P27/D1,90

Je soussigné certifie sous mon serment d'office et
fait rapport que le vingt dixième jour de Décembre -
mil huit cent quatre vingt dix neuf ainsi tenu au domicile
des messieurs le maire J^e M^e Ducharme, abbé
montbrunel J^es Luthelle, M^e & Lymburner,
B^e Canard, M^e Cambelle, E. Lippe, J^es Roy,
Ther: G. Fichard, une fois réunis, attendu de tous
les comités aura lieu mercredi le 27^e jour
de Décembre 1899

Joseph Chabot

-687-

26 Décembre, 1899

Avis - assemblée des

comités

J. P. Hébert

P27/D1,90

-687^a

20 Décembre, 1899

Bonus demandé par le
gardien de nuit

R. H. Denis

Ste-Léonigonde 20 Dec/99

O Monsieur
Le Maire.

Et les échopiers de la
cité de Ste-Léonigonde

Ayant l'ha-
bitude les années pas-
sées de voter quelque
chose au gardien de
nuit pour les servi-
ces rendus à munici-
cipalité.

Je vous prie
de vouloir penser
à moi cette année

P27/D1,90

A J.P.P.

9 Minutes 20 Rue
1849

Sans l'espérer que
ma demande sera
accordée

Je demeure

Notre-Denis humblement

R. St Denis

A. Monsieur Le Maire. et

Messieurs Les Echevins
de la Municipalité de
St-Laurent

Messieurs

Par les années
précédentes la Corporation m'ayant
toujours voté un bonus pour ser-
vices rendus à la Station dans les
cas de Feu et Police. Je fais appel
à votre générosité, espérant que vous
voudrez bien prendre ma demande
en considération. Je demeure
Messieurs.

Votre tout dévoué

J. Mathieu

St-Laurent 20 Dec 1899.

-687²

20 décembre, 1899
Bonus demandé pour
services rendus
Gaudin Mathieu

A T & P

Munich
20^e 1899

P27/D1,90

P27/D1,90

PROVINC DE QUEBEC
CITE DE Ste-CUNEGONDE DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que la nomination des candidats pour l'élection municipale du QUARTIER OUEST de cette Cité se fera lundi, le huitième jour de janvier courant, entre dix et onze heures du matin, au bureau du greffier, dans l'Hôtel de Ville.

Donné à Ste-Cunégonde, ce trente & unième jour de décembre, mil huit cent quatre vingt-dix-neuf.

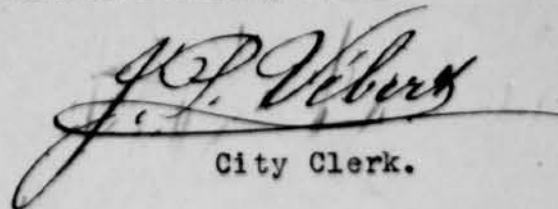

Greffier.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF Ste-CUNEGONDE OF MONTREAL

PUBLIC NOTICE

is hereby given that the nomination of candidates for the municipal election for the WEST WARD of this City, will take place on monday, the eighth day of January instant, between the hours of ten and eleven in the forenoon, in the office of the clerk, in the City Hall.

Given at Ste-Cunegonde, this thirty first day of decembre: one thousand eight hundred & ninety nine.


City Clerk.

Je soussigné certifie sous mon serment d'office et
fait rapport que le huitième jour de décembre
mil huit cent quatre vingt dix neuf, a été affiché à
la porte de l'église de St Côme et de St André
ainsi à la porte de l'hôtel de ville une avis
public que la nomination des candidats pour
l'élection municipale du quartier ouest de cette
cité se fera lundi le huitième jour de janvier
courant entre dix et onze heures de l'après midi
au bureau du greffier dans l'hôtel de ville

St Côme et de St André 31 Décembre 1899

Joseph Chabot

31 - 688 -

31 Decembre, 1899

avis public re nomi-
nation des candidats

J. P. Hébert

Montréal 21 décembre 1899.

A Mr G. H. Blucharme
 Maire de la Cité de St. Côme

Monsieur,

J'ai reçu instruction
 de la part de Mr Joseph
 Mailloux, ex-colonnel de Montréal,
 de pourvoir la Cité de St.
 Côme pour la somme
 de \$90.00, prêt d'un fusil
 "Greener" qui a été laissé
 entre ses mains, le 23 Juin 1896,
 & qu'on a toujours refusé
 de lui remettre -

Il paraît qu'à la même
 époque, le nommé Mailloux,
 qui

qui demeurerait alors dans votre
Municipalité; aurait été condam-
né à deux ans de Pénitencier
pour vol. Lors de son arrestation
ses constables se seraient emparés
de deux feuillets "Green" - Il
aurait été prouvé, à l'audition
de la cause, que les deux feuillets
étaient bien & réellement sa
propriété. Un des feuillets
aurait été remis à sa femme
mais on aurait toujours refusé
de remettre l'autre. A la
femme on répondait qu'elle
remettrait au mari, & à ce der-
nier qu'il était égaré.

Veuillez donc voir s'il n'y aurait
pas moyen de le trouver & d'éviter
une poursuite.

Je suis, Monsieur le Maire,
avec une haute considération

Votre dévoué
G. Pireault
aveul

P27/D1,90

à l'avocat M^{rs} 10 Janvier

-688^a

21 Décembre, 1899
Réclamation d'un fusil -
Lettre -
Mireault, avocat

P27/D1,90

Canadian Fire Underwriters' Association.

Offices : Board of Trade Building, West Wing.

ST. SACRAMENT STREET.

TELEPHONE 1032.

ALF. W. HADRILL,
SECRETARY.

Montreal, Decr. 22nd. 1899.

J.B. Vebert, Esq.,

City Clerk

St. Cunegonde - P.Q.

Dear Sir:-

I have your favor of yesterday's date stating that my letter of the 16th. instant, with regard to providing an extension ladder for the Fire Department, has been sent by your Council to the Finance Committee, - Feeling sure that it cannot fail to acknowledge the necessity of such an important apparatus I expect with confidence to receive advice that it has granted the necessary funds.

It is satisfactory to note that your Council has purchased 500 feet of hose.

Yours truly,

Alfred W. Hadrill

Sec'y.

3001, 1.

-688-

Capital

22 Decembre, 1899
M. H. Haduel

Montréal

100 feet of more.

It is respectfully to note that your committee has expressed
that it has believed the new vessel large.
of such an important character I expect with confidence to see
committee. Meeting and that it cannot fail to acknowledge the necessity

of the vessel, and the fact that your committee to the
letter of the 10th. I understand with regard to the extension under
I have your favor to convey to the committee, and also stating that the

Dear Sir:-

Yours sincerely - P. G.

P. G.
P. G.

Doc. 559. 1899.

P27/D1,90

P27/D1,90

M. le Maire
et à M. M. les Echevins
de la Cité de Ste Cunegonde.

Messieurs,

Je viens respectueusement solliciter
de votre indulgence la remise de la somme de
\$28.25, balance de l'amende de \$53.25 imposée
à moi par la Cité.

Permettez-moi, Messieurs, d'attirer spécia-
lement votre attention sur le fait qu'ayant déjà
la somme de \$25.00 et m'étant depuis conformé
aux règlements, j'ose espérer que vous voudrez bien
prendre ma requête en considération.

Je vous prie, Messieurs, d'agréer l'assurance
de mon entier dévouement.

B. Côté.

Ste Cunegonde, 28 Dec. 1899.

refuse
—

-688^c

28 décembre 1899

Frais de cour. remis
demandé par

B. Côté

a l'annexe

Minutes 10 Janv. 1900

P27/D1,90

REGLEMENT No-94.

Règlement No-94 amendant le règlement No--58.

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, dans le Comté d'Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil Mercredi, le dix huitième jour d'Octobre, mil huit cent quatre vingt dix neuf, conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil, passée à sa session tenue Mercredi, le quatrième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt dix neuf conformément à la loi à laquelle session sont présents: M. M. les échevins:

Il est ordonné et statué par règlement du dit Conseil comme suit:

1o- La section 12 du règlement No-58 est rappelée et remplacée par la suivante:

Nul char ne devra s'arrêter sur les traverses vis à vis des rues transversales excepté, dans le cas de nécessité.

Lorsqu'un char devra arrêter à une rue transversale, le conducteur devra l'arrêter avant de traverser la dite rue transversale.

- 689 -

Regl. n^o 94
Projet de - re-amit
des tramways -

P27/D1,90

P27/D1,90

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE Ste-CUNEGONDE DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que la nomination des candidats pour l'élection municipale du QUARTIER OUEST de cette Cité se fera lundi, le huitième jour de janvier courant, entre dix et onze heures du matin, au bureau du greffier, dans l'Hôtel de Ville.

Donné à Ste-Cunégonde, ce trente & unième jour de décembre, mil huit cent quatre vingt-dix-neuf.

J. P. Veberz
Greffier.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF Ste-CUNEGONDE OF MONTREAL

PUBLIC NOTICE

is hereby given that the nomination of candidates for the municipal election for the WEST WARD of this City, will take place on monday, the eighth day of January instant, between the hours of ten and eleven in the forenoon, in the office of the clerk, in the City Hall.

Given at Ste-Cunegonde, this thirty first day of decembre one thousand eight hundred & ninety nine.

J. P. Veberz
City Clerk.

P27/D1,90

Je soussigné certifie sans aucun serment d'office et
fait rapport que le deuxième jour de Janvier dix-neufcent
suivra apchees a la porte de l'eglise de St Lauregonde ainsi
q. au la porte de l'hotel de ville une avis que la nomi-
nation des candidats pour l'election municipal du
quatriem secteur de cette cite se fera le huitieme
jour de Janvier courant, entre dix et onze heures de sa-
matin au bureau du greffier dans l'hotel de ville
Donner a St Lauregonde le 2^e Janvier 1900

Joseph Chabot

-690-

2 Janvier, 1900

Avis public. re nomi-
nation des candidats

J. P. Veber

Rapport janvier 1900

A Monsieur Le Maire.

et Messieurs les Echevins

de la Cité de Ste-Anne

Messieurs

Permettez moi de
vous soumettre rapport des différents
départements dont je représente

Pour le département de Police

	40	Arrestations pour Fresse.
	33	" " " " Vagabondage.
	12	" " " " Vol.
	13	" " " " Infractions au règlement de Bicycle
	2	" " " " pour avoir tenu maison de prostitution
	9	" " " " Jeu de Hazard.
	2	" " " " Intervention au devoir de Police
	1	" " " " Pour avoir mener un cheval a une vitesse inmoderée
Total	112	
	6	" " " " Pour assault.
	118	

246 Protection ont été donnée dans le
_____ cours de l'année.

173 Rapport de Police ont été ^{reçus} dans
le cours de l'année

23 Enfants égarés ont été remis
à leur Parents dans le cours de
l'année.

Rapport du département de Feu

La Brigade a répondu a 36 alarmes
dans le cours de l'année. dont
33 a la Municipalité
2 .. Montréal
1 .. St. Henri.

Pertes causées par les différents incendies
à la Municipalité a peu près
deux mille dollars \$ 2.000⁰⁰

Rapport du département de
la Voirie

30 Coupes ont été faites par
la Montreal Water & Power Co

7 Coupes par la Montreal Gas Co.

3 Coupes par la Corporation
de St. Lawrence

3 Accidents ont eu lieu
dans le cours de l'année.

- 690^a

3 janvier, 1900
Rapport du chef de Police
Jrs. Tremblay-

a. Lr. P. Tremblay 10 Janv.

P27/D1,90

P27/D1,90

Ste Conigonde
3 Janvier 1900

A Son Honorable Maire et
Messieurs les Conseillers de
la Cité de Ste Conigonde

Messieurs,

Reférant aux taxes
des égouts que j'ai payés
sous protest à la Corporation
de Ste Henri pour la propriété
N^o 905. 906. 907 Rue Delisle à
Ste Henri, je demande à
cet Honorable Conseil de
considérer cette question une
fois de plus, car j'ai toujours
compris et comprends encore
que ces-dits égouts étaient
payables par la Corporation

à Ste Henri
le 10 Janvier 1900

P27/D1,90

- 690^{l.}
3 Janvier, 1900
Taxe d'égouts due à
St-Henri
L. P. Izorcia

de St-Léonigonde, et
avant de causer quel-
qu'ennui que ce soit
au sujet de ces mêmes
égouts, je demande que
réconsideration soit faite
et justice rendue, il
est vrai que j'ai payé
ces égouts, mais c'était
pour donner titre clair
au nouvel acquieseur,
il me reste à faire rembour-
ser par le véritable débiteur?
Espérant que cet
Honorable Conseil prendra
ma demande en considération
Je demeure votre tout dévoué
L. P. Izorcia

P27/D1,90

PROVINCE DE QUEBEC.

CITE DE STE-CUNEGONDE
DE MONTREAL.

*A. G. M. Ducharme - Alex. Montbrion - Jos. Luttrell -
M. E. Lymburner - M. Emond - A. Campbell - G. Lippin -
Jos. Roy - Thos. Gypichot*

Echevins

Monsieur,

*Sachez que ce Conseil s'est, le Troisième
jour de Janvier 1900, ajourné à Mercredi
le Dixième jour de Janvier 1900.*

J. J. Veber
Greffier.

P27/D1,90

Le Sausigne certifi sous mon serment d'office et
fait rapport que le huitieme. Jour de Janvier dixneufcent
seul lieu au domicile des mes. le maire y M Ducharme
avec Montbrion. Les Luttrell M & Cyphrien.
M. Ymond. a. Combelle. Sam. Lippi ..
Les Roy. Tho Cyphrien. avis que de Combelle
est le troisieme Jour de Janvier 1900 a samedi
a mercredi le dixieme Jour de Janvier 1900

St Eustache 8 Janvier

Louis Gagné

AVIS D'AJOURNEMENT.

5 Janvier 1900
J. P. Vébert

-691-

P27/D1,90

Bureau des Reviseurs de la cité de
Ste Genevieve de Montreal, seance du 5 Janvier 1897

A une session des reviseurs de la cité de
Ste Genevieve de Montreal, tenue dans l'Hôtel
de Ville, le 5 Janvier 1897
à laquelle sont présents Mrs les reviseurs
Jos. Roy, M. E. Lymburner & Théo. Cypriot,
formant un quorum de ce bureau sous la
présidence de Mons. Jos. Roy

Aucune plainte n'étant produite 9 M. 9 M.
les reviseurs procèdent à la revision et à la rectification
de la liste des électeurs pour tous les quartiers
de cette cité, et la déclarent homologuée.

J. P. Véber
Secrétaire

Jos. Roy
M. E. Lymburner
Théo. Cypriot

- 692 -

Montréal

5 janvier - 1900
Liste électorale - Révision
de la
J. P. Veber

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

P R O V I N C E D E Q U E B E C

C i t é d e S t e - C u n é g o n d e d e M o n t r é a l .

J soussigné, Alexandre MONTBRIAND, ajusteur de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, déclare solennellement que je possède dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal depuis au moins douze mois, comme propriétaire en vertu de titres enregistrés, l'immeuble suivant connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, comme étant le lot officiel numéro set cent vingt-huit et situé au No- 345 sur la rue Delisle, dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal,

Que cet immeuble, déduction faite de toutes dettes le grevant, est de la valeur d'au moins mille piastres;

Que cet immeuble est celui sur lequel je fais reposer le cens qui me donne qualité pour être élu échevin

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de l'acte de la preuve du Canada, mil huit cent quatre vingt-treize.

Déclaré devant moi en la
Cité de Ste-Cunégonde de
montréal ce cinquième jour
de Janvier, mil neuf cent.

Alex Montbriand

St. Lysich J.P.

D

Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Quartier Ouest

West

Ward

Bulletin de Présentation

Nomination Paper

Nous, soussignés, ayant droit de voter aux élections municipales dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, nommons par les présentes, (1) Alexandre Montbrun, ajusteur, 345 rue Delisle de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, comme candidat à l'élection d'un échevin qui doit avoir lieu pour le quartier Ouest de la dite cité.

We, the undersigned, duly qualified to vote at municipal elections in the City of St. Cunegonde of Montreal, do hereby nominate (1) _____

of the City of St. Cunegonde of Montreal, as a candidate at the election of an alderman now about to be held for the _____ ward of the said City.

En foi de quoi nous avons signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce quatrième jour de Janvier 1900

In witness whereof we have signed in the City of St. Cunegonde of Montreal, this _____ day of _____ 189...

NAMES—NOMS	OCCUPATION	No.	RESIDENCE	STREET.—RUE.
Arthur Ladouceur	Contremaitre	707	Albert	
L. Leblais	Agent	57	Bonsenture	Brunus
A. Legault	Epicier	122	Vinet	
M. Lablanc	Epicier	759	Albert	
Ally Carboneau	Carbonnier	149	Abouster	
Amel Legault	Epicier	751	Delisle	
Jas Marathe	Epicier	290 1/2	Delisle	
S. Larper	Commis	345	Delisle	
Zotique Ledue	Commis	262	Delisle	
Prospere Poirier	Bourgeois	319 1/2	Delisle	
Guille Bertrand	Epicier	253 6	Delisle	
Louis Dussault	Laitier	317	Delisle	
Joseph Boyer	Commis	343	Delisle	
Louis Godin	Mag. de Pier	339	Delisle	
Edgar Britten	Typographe	339	Delisle	

Signé par les dits électeurs en présence de (2) Naël Emond,
epicier, de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.
JE, le dit Alexandre Montbrun, nommé comme candidat
dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens à cette nomination.
En foi de quoi, j'ai signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce quatrième jour de
Janvier 1900

Signed by the said electors in presence of (2) _____
_____ of the City of St. Cunegonde of Montreal.
I, the said _____, nominated in the
foregoing nomination paper, hereby consent to such nomination.
Witness my hand at the City of St. Cunegonde of Montreal this day of _____
189.....

(Signature) A. Montbrun
Signé par le dit Alexandre Montbrun en présence de
Naël Emond de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.
(Signature) N. Emond

Signed by the said _____ in presence of
_____ of the City of St. Cunegonde of Montreal.
(Signature)

Serment d'attestation du bulletin de présentation et du consentement du candidat.

Je, Naël Emond de la Cité de Ste-Cunégonde de
Montréal, jure solennellement que je connais (4) Arthur Ladouceur,
L. Leblais, A. Legault, M. Lablanc, Alex.
Carboneau, Amel Legault, Jas. Marathe, S.
Larper, Z. Ledue, P. Poirier, G. Bertrand, L.
Dussault, J. Boyer, L. Godin, E. Britten
et qu'ils sont habiles à voter à l'élection prochaine d'un échevin et qu'ils ont respectivement
signé le bulletin de présentation qui précède de leurs signatures en ma présence ;
et de plus que je connais le dit Alexandre Montbrun qui y est
nommé comme candidat, et qu'il a signé son consentement en ma présence.

Oath of attestation of the nomination paper and of the consent of the candidate.

I, _____ of the City of St. Cunegonde of
Montréal (3) solemnly swear that I know (4) _____
and that they are duly qualified to vote at the election of mayor or an alderman about
to be held, and that they respectively signed the foregoing nomination paper with their
signatures in my presence, and further that I know the said _____
thereby nominated, and that he signed his consent
to the nomination in my presence.

Asserment devant moi à Ste-Cunégonde de Montréal, ce quatrième jour de Janvier 1900
(Signature) Naël Emond

Sworn before me at St. Cunegonde of Montreal, this day of _____ 189.....
(Signature)

In Expte. / 11.

(1) Nom, résidence et occupation de la personne mise en nomination.
(2) Name, residence and occupation of the person nominated.
(3) Nom, occupation et résidence.
(4) Name, occupation and residence.
(5) Profession.
(6) Mentionner les noms des signataires qui lui sont connus.
(7) Mentioning the names of the signers known to him.

P27/D1,90

P27/D1,90

~ 693 ~

~~189~~

1900

† NOMINATION † PAPER †

Bulletin de Présentation

DE

Alexandre Montbriand

346 rue Delisle

Selection of West Ward
du Quartier Ouest

8 Janvier 1900 ~~189~~

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

P27/D1,90

A. G. N. Puchanne, Maire

Ste. Cécile de Montréal.

Monsieur le Maire,

Monsieur J. Anderson, 130 rue Comsol,
est mon locataire, et comme tel est obli-
gé de payer sa taxe d'eau.

Ce Monsieur paye un loyer annuel de
cent piastres, et cependant la Compa-
gnie le force à lui payer son eau sur une
évaluation de cent vingt piastres, voilà
ce qui me paraît injuste. J'ose donc espérer,
Monsieur le Maire, que vous ferez rendre
justice à ce contribuable.

Veuillez me croire votre etc
J. A. Roch.

55 Greene Av. Westmount.

P27/D1,90

Zeu & Sante

Montréal 10 Janvier 1900

-693^a
8 Janvier, 1900
Plainte contre évaluateur
de loyer J. A. Roch

Elections municipales, 1900
Nomination des candidats

A une assemblée des électeurs municipaux du Quartier Ouest de la cité de St Geneviève de Montréal, tenue le huitième jour de janvier, 1900, dans la salle du Conseil, entre dix & onze heures de l'avant-midi, pour procéder, conformément à la loi, à la nomination des candidats pour la charge d'échevin pour le dit quartier, le candidat suivant est mis en nomination

Pour le dit Quartier Ouest
Mons. Alexandre Montbriand, ajusteur,
demeurant au n^o 345 de la rue
Delisle, dans la cité de St Geneviève
de Montréal

Comme il n'y a que Mons. Alexandre Montbriand de mis en nomination pour représenter le dit quartier je le proclame d'import élu échevin pour le dit Quartier Ouest de la cité de St Geneviève

J. P. Veibert
Président de l'élection

- 694 -

8 janvier, 1900
Nomination d'un échevin
J. P. Hébert

P27/D1,90

P27/D1,90

SERMENT DU MAIRE OU D'UN ECHEVIN.

Je, *Alexandre Montbriand* élu *échevin*
pour la Cité de Sainte Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement les
devoirs de la dite charge, au meilleur de mon jugement et capacité; et que j'ai et que
je suis en possession pour mon propre usage de biens-immeubles dans la dite cité,
après paiement ou déduction faite de toute charge affectant les dits immeubles, de la
valeur de mille piastres et que je ne les ai pas obtenus par fraude ou collusion, ou
que je n'en ai pas obtenu un titre pour me rendre éligible comme *échevin*
comme susdit. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Donné à Sainte Cunégonde, ce *Dixième* jour
de *Janvier 1900.*

Alex Montbriand

*Assermenté devant
moi ce dixième jour de
janvier 1900.*

L. Ducharme
mair

P27/D1,90

SERMENT DU MAIRE OU D'UN ECHEVIN.

Je, *Alexandre Montbriand* élu *échevin*
pour la Cité de Sainte Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement les
devoirs de la dite charge, au meilleur de mon jugement et capacité ; et que j'ai et que
je suis en possession pour mon propre usage de biens-immeubles dans la dite cité,
après paiement ou déduction faite de toute charge affectant les dits immeubles, de la
valeur de mille piastres et que je ne les ai pas obtenus par fraude ou collusion, ou
que je n'en ai pas obtenu un titre pour me rendre éligible comme *échevin*
comme susdit. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Donné à Sainte Cunégonde, ce *Dixième* jour
de *Janvier 1900.*

Alex Montbriand

*Assermenté devant
moi ce dixième jour de
janvier 1900.*

L. Ducharme
mair

P27/D1,90

10 Janvier, 1900

Serment d'office de
Alex. Montbriand

A. Montbriand

P27/D1,90



Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel de Ville.

Ste. Cunégonde . . . II Janvier, 1900 18

REGLEMENT No-94

Règlement amendant les clauses Nos. 5 et 15 du Règlement No-74 concernant les taxes & cotisations.

262
A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, dans le comté d'Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le dixième jour de Janvier, mil neuf cent, conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil passée à sa session tenue le troisième jour de Janvier, mil neuf cent à laquelle session sont présents M. M. les échevins: Alex. MONTERIAND, M. E. LYMBURNER, NOEL EMOND, ARS. CAMPBELL, C. LIPPE, JOSEPH ROY & THEO. CYPHOT, formant un quorum de ce Conseil sous la présidence de son Honneur le Maire G. N. Ducharme.

Il est ordonné et statué par règlement du dit Conseil comme suit:-

La section cinq du règlement No-74 est par le présent règlement rappelée et remplacée par la suivante:-

Sec. 5. Une taxe annuelle de cent soixante quinze piastres est par le présent règlement imposée et sera prélevée sur toute personne tenant une buvette et sur tout aubergiste, hôtelier, restaurateur ou autres personnes licenciées, vendant au verre des boissons enivrantes et faisant affaires dans la dite cité.

La section quinze du même règlement est par le présent rappelée et remplacée par la suivante:

Sec. 15. L'intérêt légal courra, à dater du 1er. Novembre de chaque année, sur les taxes ou contributions foncières annuelles et sur les taxes d'affaires. §

L'intérêt sur les taxes spéciales et sur toutes autres taxes courra à compter de leur échéance.

J. P. Vébert
Greffier

G. N. Ducharme
Maire

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE STE-CUNEGONDE DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC.

est par le présent donné que, à sa session tenue mercredi, le dixième jour de Janvier courant (1900), le Conseil de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal a passé un règlement No-94 amendant les clauses Nos. 5 et 15 du règlement No-74 concernant les taxes & cotisations.

Donné à Ste-Cunégonde de Montréal, ce onzième jour de Janvier, mil neuf cent.

J. P. Vébert

Greffier-Trésorier.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF STE-CUNEGONDE OF MONTREAL

PUBLIC NOTICE

is hereby given that, at its session held on the tenth of January inst. (1900) the Council of the City of Ste-Cunégonde of Montreal, hath passed a By-law No-94, to amend clauses Nos. 5 & 15 of By-law No-74 concerning taxes & cotisations.

Given at Ste-Cunegonde of Montreal, this eleventh day of January one thousand nine hundred.

J. P. Vébert

City-Clerk.

DÉCHIRÉ

P27/D1,90

PROVINCE DE QUÉBEC

CITÉ DE STE-GEMEGONDE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

est par le conseil de la ville de Ste-Gemegonde de Montréal, le 11^{ème} jour de Janvier 1906, le conseil de la ville de Ste-Gemegonde de Montréal a passé un règlement No-74 concernant les taxes et estimations.

Donné à Ste-Gemegonde de Montréal, ce onzième jour de Janvier, mil neuf cent.

Maire-Propriétaire

11 Janvier, 1906
avis public - Regit.
91294 - J.P. Chabot

- 696 -

PROVINCE OF QUEBEC

PUBLIC NOTICE

is hereby given that, at its session held on the tenth of January inst. (1906) the Council of the City of Ste-Gemegonde of Montreal, hath passed a By-law No-74, to amend of laws Nos. 5 & 15 of By-law No-74 concerning taxes & assessments.

Given at Ste-Gemegonde of Montreal, this eleventh day of January one thousand nine hundred.

11-1-06

Je soussigné certifie sous mon serment d'office et fait rapport que le onzième jour de Janvier dix-neuf cent six affiché à la porte de l'église de St-Gemegonde, ainsi qu'à la porte de l'hôtel de ville ^{la dite cité} un avis public annonçant le règlement No-74 concernant les taxes et estimations.

Donné à St-Gemegonde le 11^{ème} jour de Janvier 1906

Joseph Chabot

DÉCHIRÉ

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

P27/D1,90

PROVINCE DE QUEBEC,
District de Montreal
COUR DE CIRCUIT

*Esprit Nocton, Marchand de
Paris s'edi joint
cette au St Annoyou de
Montreal*

No. *9852*

Gilbert Mandria DEMANDEUR
du même lieu

Le Corporation de DÉFENDEUR
*Cité de St Annoyou de
Montreal, Corps si corps du
même lieu*

TIERS-SAISI

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne
et d'Irlande, Défenseur de la Foi et Impératrice des Indes.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure, nommés pour le district de Montréal,
SALUT:—

Nous vous ordonnons à la requête d dit demandeur
de sommer et nous sommons le dit tiers-saisi de comparaitre à dix heures du matin
au greffe de notre dite Cour de Circuit à Montréal, le *24* jour d' *Janvier* ou en tout temps avant le
rapport du présent bref et en donnant avis au dit Demandeur au moins vingt-
quatre heures au préalable, pour déclarer sous serment quels biens-meubles le dit
tiers-saisi a appartenant au dit Défendeur et quelle somme de deniers ou
autres choses il lui doit ou aura à lui payer, afin que sur telle
déclaration il soit ordonné de que de droit en satisfaction du jugement rendu en cette
cause le *2* jour de *Avril* 18*99*
condamnant le dit Défendeur à payer au dit Demandeur la somme de
\$ *227* avec intérêt, à compter du *9* jour de *Avril* 18*99*, et de plus
la somme de \$ *1.95* frais taxés sur le dit jugement dont distraction est
accordée à Maître *Després* avocat du dit Deman-
deur avec intérêt sur iceux de la date du jugement qui les a accordés et aussi en satis-
faction des frais des présentes.

Nous vous ordonnons aussi d'enjoindre et nous enjoignons au dit tiers sais
de ne point se desaisir, sous peine d'être condamné personnellement à payer la dite
créance des dits biens-meubles, sommes d'argent ou autres choses, avant qu'il en ait été
ordonné par le tribunal; et de sommer et nous sommons l dit Défendeur de com-
paraître devant notre dite Cour de Circuit, à Montréal, aux dits jour et lieu, pour voir
déclarer la présente saisie-arrêt valable.

Et vous nous ferez alors ou auparavant, rapport des présentes et de vos procédés.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour
de Circuit, à Montréal, le *24* jour de *Janvier*
mil neuf cent

L.S.
(VRAIE COPIE)

Jubardina (Signé) *Després*

Député Greffier de la dite Cour de Circuit.

Député Greffier de la dite Cour de Circuit.

-696^a

PROCEDURE SOMMAIRE.

No. 9859

**COUR DE CIRCUIT
MONTREAL.**

Demandeur

Défendeur

*La liquidation de la
bate de St. Auguste*

Tiers-Saisi

**BREF DE
Saisie-Arret après Jugement**

COPIE.

*Recu de la Trésorier Saisie Arret
sur montant due par elle au
apelle est par le montant
de la Trésorier Saisie Arret.
Montreal, 24 Janvier, 1889*

*Deputé d'Arcais
et de Beaulieu*

5

P27/D1,90

P27/D1,90

Printed Receipts issued from Chief Office are alone admitted as valid. No agent is allowed to give credit, take promissory notes, or waive any term or condition of receipt or policy.

NUMBER
45363

RENEWAL

RECEIPT.

AGENCY

Montreal



HEAD OFFICE,
61 MOORGATE ST LONDON, ENGLAND

CHIEF OFFICE FOR CANADA,
N.E. COR. KING & JONGE STS. TORONTO

Toronto, 12th January 1900

Received the sum of Fifteen Dollars,

being the Renewal Premium for a guarantee of Mr. J. R. Vibert
 Treasurer St. Cunegonde to Municipality of St. Cunegonde
 for Two Thousand Dollars, as per terms of Policy No. 28618
 from the 12th day of January 1899 to the 12th day of January 1900

NOT VALID UNLESS COUNTERSIGNED BY

Henry Wpton Gen. Agent.

D. W. Chapman
Manager for Canada.

P27/D1,90

-697-

12 Janvier, 1900
Assurance du Trésorier
London Guarantee Ass.

RECEIVED

RECEIVED

RECEIVED

RECEIVED



RECEIVED

RECEIVED

RECEIVED

Handwritten signature or name, possibly 'J. J. ...'

P27/D1,90

BUREAU D'ENREGISTREMENT DES COMTÉS D'HOCHELAGA
ET JACQUES-CARTIER,

63 RUE ST. GABRIEL,

Montréal, 13 janvier 1912

M. J. P. Vebech, greffier de la Cité de
St. Laurent.

Monsieur

J'ai l'honneur ci-dessus
renvies de copie du Role d'évaluation
de la Cité de St. Laurent.

Je demeure avec considération votre

très dévoué et

A. Néron

-697^a

13 janvier, 1900

Tiôle d'évaluation - copie
donnée au
Bureau d'Enregistrement

P27/D1,90

P27/D1,90

Larrett W. Smith, D.C.D.C.L.
PRESIDENT.

Arthur L. Eastmore
VICE PRESIDENT & MANAGING DIRECTOR.

Francis J. Lightbourn.
SECRETARY.



The Ontario Accident
Insurance Company
Accident, Employers, Elevator & General Liability.

CAPITAL AUTHORIZED \$500,000.
SUBSCRIBED \$102,550.
PAID UP IN CASH \$11,525.

Head Office, Toronto.

Toronto. January 13th, 1900

J. P. Veibert, Esq.,

St. Cunegonde, P. Q.

Dear Sir:-

I beg to acknowledge receipt of your favor of the 12th inst. enclosing notice of accident and claim in the case of Pierre Lafleur, and we shall request our Montreal office to investigate the matter immediately.

Yours truly,

Arthur L. Eastmore
Vice-President.

Cross & Bernard
Avocats duit Lafleur.

P27/D1,90

Arthur L. Eastmure,
VICE PRESIDENT & MANAGING DIRECTOR.

Francis J. Lightbourn,
SECRETARY.

Accident
Insurance Company
CAPITAL AUTHORIZED \$500,000.
SUBSCRIBED \$102,550.
PAID UP IN CASH \$11,525.

224 RICHELIEU.

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION.
No. 800
Commandé ce jour une lettre complètement affranchie*
adressée à Ontario Accident Ins. Co.
J. P. Veberk
Maître de Poste.
* Si la lettre ne l'est pas, le maître de poste devra attirer l'attention de l'arné de son service.



du Greffier de la Cité,
Hotel de Ville
Cunegonde 12 janvier 1900
Gabias,
ent. Ontario Accident Ins. Co.
St. Cunegonde

with in
of Pie
invest

Cher Monsieur,
Vous trouverez, sous ce pli, copie
d'un avis des aviseurs legaux d'un nommé
Pierre Lafleur auquel il est arrivé un accident
sur la rue Notre-Dame, en cette cité, et qui
réclame ^{de fait} \$300⁰⁰ de dommages.
Comme nous sommes assurés contre tels
accidents par votre compagnie ^{que vous représentez} vous plaurait-il
de régler cette affaire.
Votre tout dévoué
J. P. Veberk
Greffier

Cross & Bernard
Avocats dudit Lafleur.

P27/D1,90

bands 1291.

224 RICHELIEU.



Bureau du Greffier de la Cité,
Hotel de Ville

Ste-Cunigonde 12 janvier 1900

A M^{rs} Maurice Gabias,
Agent, Ontario Accident & Ins. Co.,
St. Cunigonde

Cher Monsieur,

Vous trouverez, sous ce pli, copie
d'un avis des aviseurs legaux d'un nommé
Pierre Lafleur auquel il est arrivé un accident
sur la rue Notre-Dame, en cette cité, et qui
réclame ^{de fait} \$300⁰⁰ de dommages.

Comme nous sommes assurés contre tels
accidents par votre compagnie ^{que vous représentez}, vous plairait-il
de régler cette affaire.

Votre tout dévoué

J. P. Vébert
Greffier

Cross & Bernard
Avocats dudit Lafleur.

P27/D1,90

224 RICHELIEU.

A la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal

Avis vous est par les présentes donné que, mardi le 2 janvier courant 1900, Pierre Lafleur, domicilié au No. 104 de la rue Ste. Marguerite, dans la Cité de St. Henri, district de Montréal, contremaître, en revenant de son ouvrage vers 6 heures de l'après-midi, s'est cassé le poignet, en tombant sur le trottoir sud-est de la rue Notre-dame, entre les rues Fulford & Dominion, dans les limites de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal; -lequel trottoir était en glace vive et en désordre et était très dangereux.

Par cet accident le dit Pierre Lafleur a subi et subira des dommages pour un montant qu'il réduit à \$300.00, pour lesquels dommages il entend exercer son recours contre La Cité de Ste. Cunégonde ~~de~~ Montréal à la négligence de laquelle le dit accident est attribuable; qu'il a choisi pour ses procureurs et avocats MM. Cross & Bernard, No. 11 du Carré de la Place d'Armes, dans la Cité de Montréal.

Montréal 11 Janvier 1900

(Signé) Cross & Bernard

Avocats de Pierre Lafleur

(Vrai Copie)

Cross & Bernard

Avocats dudit Lafleur.

- 697^b
13 Janvier, 1900

Réclamateur de chute
sur trottoir
Pierre Lafleur

- Avis -
de réclamation &
action en dommages
intérêts contre la cité
de St. Cœur de Marie.

copie

Je soussigné, certifié sous mon serment
D'office que j'ai, le douzième jour de janvier, huit neuf
cent, entre dix & onze de l'avant-midi, signifié, en
monneur Maurice Gabius, agent de la "Ontario Accident
Insurance Co", copie de l'avis ci-contre, et de la lettre ci-
jointe en parlant et laissant les dites pièces à une personne
raisonnable de sa famille, savoir à son épouse
St. Cœur de Marie de Montréal, ce douzième
jour de janvier huit neuf cent.

Joseph. Chabot, Notaire
C. R.

P27/D1,90

P27/D1,90

Province de Québec.

No. 149/1900

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 13 janvier 1900.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de l'Honorable Secrétaire de la Province, d'accuser réception de votre lettre en date du 18 janvier courant, par laquelle vous transmettez un règlement no. 94, amendant le règlement no. 74 de la cité de Sté Cunoégonde, in re: taxes & cotisations, et de vous informer que le sujet auquel elle se rapporte, ne manquera pas de recevoir toute son attention.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. J. P. Veber,
Greffier de la Cité
Sté Cunoégonde,

Jos. Bérin

Assistant Secrétaire de la Province.

-698-

14 Janvier, 1900
Régl. N^o 94 - Accuser de
reception du
Societ. Provincial

P27/D1,90

P27/D1,90

Province de Québec.

No. 869/1900

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 19 janvier 1900.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de l'Honorable Secrétaire de la Province, d'accuser réception de votre lettre en date du 19 janvier courant, par laquelle vous transmettez les rapports de certains juges de paix et le rapport annuel du Secrétaire Trésorier de la cité de St^e Geneviève, et de vous informer que le sujet auquel elle se rapporte, ne manquera pas de recevoir toute son attention.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

M. J. P. Veber,

Votre obéissant serviteur,

Joseph de la Cité,
St^e Geneviève. Jos. B. Rivin

Assistant Secrétaire de la Province.

-698^a

19 Janvier, 1900
Rapport des Juges de Paix
en 1899 -
Jos. Boivin

P27/D1,90

P27/D1,90

Ste-Cunégonde, 15 Janvier 1890

A Mons. G. N. Ducharme, Maire
Alex. Montbrion - J. L. Luttell - M. E. Lymburner -
M. Emond - A. Campbell - C. Lippi - J. Roy - Théo Gypchot

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les Comités

aura lieu Mardi, le 16^{me} jour de Janvier, 1890,

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Appropriations, compte des réparations
au pavage, ~~et~~ ~~maintenue~~ contre les accidents
etc etc

Par ordre,



Greffier-Trésorier.

P27/D1,90

DÉCHIRÉ

CASH CAPITAL \$2,000,000.00. INCORPORATED 1854



J.W. TATLEY MANAGER,
CANADA BRANCH.

PHOENIX INSURANCE COMPANY,

OF HARTFORD, CONN.

Agency at Ste Cunégonde le 16 Janvier 1870

Monsieur Le Maire et à Messieurs Les Echevins
de la Cité de Ste Cunégonde

Messieurs,

La Ontario Accident Insurance Company dont je suis
l'agent m'écrit aujourd'hui au sujet du renouvellement de
la police d'assurance avec la Corporation et fixe la nouvelle
prime à \$ 700. ⁰⁰ en ayant soin d'ajouter qu'elle accordera
un délai de 30 jours pour faire les réclamations —

Ce sont les 2 seules modifications apportées au renouvellement
de la susdite police.

Dans le cas où vous décideriez de placer le risque dans
la Ocean, je vous serais infiniment reconnaissant, Monsieur
Le Maire et Messieurs Les Echevins, de vouloir bien me choisir
pour faire ce placement dans cette Cité à l'exclusion de tout
agent ou représentant étranger. Les quelques pourparlers
que j'ai déjà eus avec le gérant de la Ocean me donnent tout
lien de croire que votre préférence serait bien accueillie.
Le principal pour la Ocean c'est d'avoir le risque.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur Le Maire et Messieurs Les Echevins

Notre tout dévoué
Maurice Labrie

699^a

16 janvier, 1900
Assurance contre les
accidents - offusure
M. Gabras

P27/D1,90

P27/D1,90

Dominion Madding Co.

(LIMITED)

MANUFACTURERS OF WADDING AND BATTING.

Montreal, Jan'y 24th 1900. 188

Jos Veber't Treas

St Cunegonde de Montreal.

Dear Sir :-

In making you payment of business or Mfrs tax this day \$225.00 we beg to notify you that the payment is made under protest. That we consider the rental valuation is excessive as it could never be obtained. We can refer you to much finer properties better situated that rent for less. We will ask for a reduced tax the coming year.

Yours very truly,

The Dominion Madding Co.

H. E. Stearns Treas

P27/D1,90

-700-

24 janvier, 1900

Protet re taxe d'affaire
Dominion Wadding Co.

P27/D1,90

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 30 JANVIER, 1900.

Monsieur J.P.Vébert,
Greffier,
Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur Vébert,
Comme je vous l'ai déjà dit, l'action de la
Cité de Montréal vs la Cité de Ste-Cunégonde pour dommages causés
par l'inondation de la cave de M.Vanier, sur la rue St-Jacques, en
1895, a été maintenue avec dépens; l'action en garantie de Ste-
Cunégonde vs St-Henri a été renvoyée avec dépens, mais l'action de
Ste-Cunégonde vs la ville de Westmount a été maintenue avec dépens,
c'est-à-dire que la ville de Westmount est obligée de rembourser
à Ste-Cunégonde tout le montant que cette dernière sera appelée à
payer à Montréal. Si les choses en restaient là, la situation de
Ste-Cunégonde serait très-bonne, car elle n'aurait qu'à payer les
frais de MM.Primeau & Coderre, avocats de St-Henri, mais la ville
de Westmount en appelle de ce jugement, et si elle réussissait
à le faire casser, la cité de Ste-Cunégonde serait dans une bien
mauvaise position car elle aurait le jugement de la cité de ~~Ste-~~
Montréal contre elle et son action en garantie contre St-Henri
resterait renvoyée. Dans ces circonstances, je crois qu'il est de
la plus grande prudence pour Ste-Cunégonde d'inscrire en appel du

P27/D1,90

jugement de Montréal contre elle et du jugement de Ste-Cunégonde contre St-Henri; il est vrai que si les jugements de l'honorable juge Langelier n'étaient pas cassés, Ste-Cunégonde aurait les frais d'appel à payer aux avocats de la cité de Montréal et aux avocats de la cité de St-Henri. Je crois qu'il y aurait moyen de réunir ces trois causes en appel pour ~~à~~ diminuer les frais. Comme je le disais plus haut, Ste-Cunégonde n'inscrit pas en appel et que le jugement de Westmount soit cassé, elle sera obligée de payer la dette et les frais et si, au contraire, elle inscrit en appel et que le jugement de Westmount soit confirmé et que ceux de Montréal et de St-Henri le soient aussi, Ste-Cunégonde se trouvera à payer inutilement les frais d'appel à Montréal et à St-Henri.

Veillez donc soumettre la chose à messieurs les échevins en comité ~~au~~ le plus tôt possible, afin d'aviser sur ce qu'il serait prudent de faire dans les circonstances .

Votre dévoué,

Joseph Adair

-701-

30 janvier, 1900
Cause de Montreal re égard
re de Jacques-Léon re

Jos. Adam

... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...

... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...

... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...

... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...
... de la Cour de la Ville de Montreal ...

... de la Cour de la Ville de Montreal ...

P27/D1,90

P27/D1,90

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE SECRETARY.

Montreal, Feb. 3, 1900.

J.P.Vébert, Esq.,
Secretary-Treasurer,
St. Cunégonde, Que.

Dear Sir:-

I wrote you on the 2nd August last, informing you that the City of Montreal had passed a By-law directing our cars to stop, for the purpose of taking on and letting off passengers, at the near crossing instead of the far crossing, as had been the practice in the past, and asking you to lay the matter before your Council with a view to changing your By-law, in order to conform to the new practice in the City of Montreal. I have since heard nothing from you, and shall be glad to learn how the matter now stands.

Yours truly,

Martin J. Walter
SECRETARY.

3

-702-

3 février, 1900
Chas. Urbain - arrêt des
"Montreal Street Ry Co."

P27/D1,90

Province de Quebec)
District de Montreal)

Cour de Circuit

J. Murphy,
Demanderesse,
vs
La Cité de Ste.Cunégonde,
Défenderesse.

Intérogatoire sur faits et articles à être soumis
à la Défenderesse ou à son représentant.

Intérogatoire 1er.

*(Le représentant
de la C.C.A.D.)*

N'est-il pas vrai que vous êtes la Défenderesse
en cette cause. *oui*

..... 2ème. N'est-il pas vrai que l'endroit où l'accident
a eu lieu tel que relaté en la Déclaration
est compris dans les limites de la Cité Défenderesse. *ne sais pas*

..... 3ème. N'est-il pas vrai que le No.civique 1272 de la
dite rue Dorchester est compris dans les limites
de la Cité Défenderesse. *oui*

..... 4ème. N'est-il pas vrai que la partie de rue située
en face du dit No.1272 de la rue Dorchester est
comprise dans les limites de la Cité Défenderesse. *ne sais pas*

..... 5ème. N'est-il pas vrai que la dite partie de la
rue Dorchester est située sous le contrôle de
la défenderesse. *non*

..... 6ème. N'est-il pas vrai que la dite partie de rue
est en charge de la Défenderesse. *non*

Montreal 6 Février 1900

W.A. Baker
Procureur de la Demanderesse.

*Vrai Copie
W.A. Baker
Procureur du Demandeur*

P27/D1,90

Cour de Circuit du District de Montreal.

Joseph Murphy

DEMANDEUR

&

La Cité de St. Cunejoud

DÉFENDEUR

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A la Cité de St. Cunejoud la Défenderesse ci-dessus mentionnée

ATTENDU que le Demandeur désire vous interroger sur Faits et Articles et en fait demande régulière: Vous êtes par le présent requis de comparaitre en personne devant la dite Cour, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, à DIX heures du matin, le vingtème jour de Février 1900 pour répondre aux interrogations sur Faits et Articles qui vous seront là et alors soumis.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, le sixième jour de Février en l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf 1900-



(VRAIE COPIE)

(Signé)

J. Archambault Assist. S.C.C.

J. Archambault Assist. S.C.C.

3ème. N'est-il pas vrai que le No. civique 1272 de la dite rue Dorchester est compris dans les limites de la Cité Défenderesse. oui

4ème. N'est-il pas vrai que la partie de rue située en face du dit No. 1272 de la rue Dorchester est comprise dans les limites de la Cité Défenderesse. non

5ème. N'est-il pas vrai que la dite partie de la rue Dorchester est située sous le contrôle de la défenderesse. non

6ème. N'est-il pas vrai que la dite partie de rue est en charge de la Défenderesse. non

Montreal 6 Février 1900 W. A. Baker Procureur de la Demanderesse.

Vraie Copie W. A. Baker Procureur du Demandeur

-702^e

No. 16843

Cour de Circuit

J. Murphy

DEMANDEUR

vs.

St. Cuenéjoud

DÉFENDEUR

Ordre pour Faits et Articles.

COPIE.

Barker

P27/D1,90

P27/D1,90

SERMENT DU MAIRE OU D'UN ECHEVIN.

Je, *Gustave Duchaume* Maire
pour la Cité de Sainte Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement les
devoirs de la dite charge, au meilleur de mon jugement et capacité ; et que j'ai et que
je suis en possession pour mon propre usage de biens-immeubles dans la dite cité,
après paiement ou déduction faite de toute charge affectant les dits immeubles, de la
valeur de mille piastres et que je ne les ai pas obtenus par fraude ou collusion, ou
que je n'en ai pas obtenu un titre pour me rendre éligible comme
comme susdit. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Donné à Sainte Cunégonde, ce *septième* jour
de *février* 1900.

*Assurance devant moi,
à la Courcynde le 7 février
1900.*

J. P. Veber
Greffier - Trésorier

G. Duchaume
Maire

P27/D1,90

-703-

7 février, 1900
Serment du Maire
G. N. Ducharme

P27/D1,90

Ste-Cunégonde, 12 février 1900

A Messrs. G. N. Ducharme - A. Montblanc - Jos. Luttrell
M. B. Lymburner - Noël Brond - Ars. Cabrybell - G. Lippé
Jos. Roy & Mio. Cypriat

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les Comités

aura lieu mardi, le 13^{me} jour de février, 1900,

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Appropriations - Petitions re salaire
Des comitables etc, etc - - - - -

Par ordre,

J. P. Veber
Greffier-Trésorier.

Je sousigne certifié sous mon serment d'office
 et fait rapport que le douzième jour de février
 mil neuf cent ans hier au domicile des M^{rs}.
 le maire J. M. Ducharme avec M^{rs} Mountrion
 Jos Luttrel, M. G. Humbert, Noel Gaud
 ainsi Campbell, G. Lippé, Joseph Roy
 Théo Cyphrot, etis q'une assemblée de
 tous les Comités aura lieu mardi le 13^{ème}
 jour de février - 1900 -

Joseph Chabot

-704-

12 février 1900

Avis - assemblée de
 tous les comités.

J. P. Chabot

P27/D1,90



Bureau du Chef de Police de la Cité

Hotel-de-Ville

Ste. Cuneconde, 20 fev. : 1900

A. Monsieur Le Président et

Messieurs les Membres de la

Commission des Licenses

Messieurs,

J'ai fait inspecter
des Hotels de la Municipalité; tel que
j'avait été demandé de le faire, mais
je vois que les Formules de blanc de
licences ne sont pas conformes à l'ar-
ticle de la loi, c'est pourquoi je devrai
devoir de bien vouloir m'indiquer ce que
je devrai faire dans les Circonstances

Votre devoué serviteur

J. Tremblay
Chef.

-705-

24 février, 1900
Licences d'hôtels - lettre au
J^e Trambly

P27/D1,90

P27/D1,90

a F & P
Montreal 7 fev

A son honneur le Maire et
à M. M. les riches de la cité
de St^e Eulgonde de Montréal.

Monsieur

Je prends la respectueuse
liberté de venir solliciter une aug.
mentation de salaire et à l'égard
de ma demande je me permets
de vous exposer que la surveillance
continue que je suis obligé d'ex-
ercer pour prévenir les infractions
à la loi des licences me donne un
surcroît de travail considérable car
il me faut remplir mes devoirs de
constable la nuit en faisant le
quart d'été de huit de trois bon
matin pour m'occuper des licences

P27/D1,90

-706-

1er février, 1900
Salaires - augmentations
Demande par
J. B. Lagasse

L'augmentation des revenus dans
ce département vous est une preuve
que j'ai fait mon devoir.

Espérant que vous ferez droit à ma
demande je vous prie d'agréer les
remerciements etc.

Votre très humble serviteur

J. B. Lagasse

Constaté.

P27/D1,90



**CETTE DERNIÈRE PIÈCE
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉE
POUR EN ACCROÎTRE
LE CONTRASTE**

P27/D1,90

a F & P
Montreal 7 fev

A son honneur le Maire et
à M. M. les riches de la cité
de Ste Cécile de Montréal.

Monsieur

Je prends la respectueuse
liberté de venir solliciter une aug.
mentation de salaire et à l'appui
de ma demande je me permets
de vous exposer que la surveillance
continue que je suis obligé d'ex-
ercer pour prévenir les infractions
à la loi des licences me donne un
surcroît de travail considérable car
il me faut remplir mes devoirs de
constable la nuit en faisant le
quart d'état debout de trois bon-
matin pour m'occuper des licences

-706-

1er février, 1900
Salaires - augmentation
Demande par
J. B. Lagasse

L'augmentation des revenus dans
ce département nous est une preuve
que j'ai fait mon devoir.

Espérant que vous ferez droit à ma
demande je vous prie d'agréer les
remerciements de

Votre très humble serviteur

J. B. Lagasse.

Constaté.

P27/D1,90

A. F. P.
Mémorandum 7 fév.

1er février 1900
Salon - augmentation
de l'impôt
à l'annuité
-707-

St. Cunigonde
1^{er} fév. 1900

A Son Honneur le maire et
à M. M. les échevins de la cité
de St. Cunigonde de Montréal

Messieurs,

J'expose humblement qu'en
dehors des devoirs ordinaires de ma
charge, il me faut faire des tra-
vaux additionnels de plus en plus
considérables, tel que l'entretien
des appareils d'alarmes,

P27/D1,90

le chauffage de l'Hôtel de Ville
et de ses annexes, l'entretien des
lumières électriques, le vitrage et
autres réparations de toutes sortes.

Pour ces raisons je prends
la liberté de vous demander une
augmentation de salaire.

Espérant que vous m'accor-
derez cette faveur je vous prie d'a-
gréer mes sincères remerciements

Votre très humble serviteur

A. Binette

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

Montréal, 3 février, 1900.

La Cité de Ste. Cunigonde de Montréal.

Je vous serais très obligé, si vous
vouliez bien me remettre par le retour de
la malle, votre souscription annuelle de
\$50.⁰⁰ en faveur de l'Hôpital
Notre-Dame.

Je vous présente mes cordiales
salutations, et je me souscris,

Votre tout dévoué,

C. P. HEBERT.

117 CHAMP DE MARS.

Brière de joindre à l'envoi, votre nom et votre
adresse.

P27/D1,90

à Finances
Minutes
7 fev.

A son Honneur le Maire et
Messieurs les Conseillers de la Cité
Sté Cécile de Montréal

Messieurs

La présente, est pour
exposer à Votre Honorable Conseil;
que la Conférence St V de Paul de cette
paroisse, a autant de familles réellement
dans le besoin, que par le passé; elle n'est
pas plus riche, ayant à faire face à
toutes les misères, c'est la raison
pour laquelle, elle supplie humblement
Votre honorable Conseil de lui venir
en aide, encore cette année, en lui oc-
troyant la somme de deux cent dollars;
n'ayant que vous avez toujours sous-
crit généreusement et vos réquiersants
ne cesseront de prier

Par votre serviteur

H. X. Chadillon

Président

Conférence St V de Paul

Sté Cécile

6 Janvier 1900

-1708-

3 février, 1900

Souscriptions demandées

par

St Vincent de Paul
Hospice St-Madeleine

à Frances

Montée 7 fév.

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

P27/D1,90



Bureau du Chef de Police de la Cité

Hôtel-de-Ville

Ste. Cunégonde 7 Fevrier 1899

A Monsieur Le Président et

Messieurs Les membres de la

Commission de Feu & Police

Messieurs.

Considérant les services que j'ai rendus à la Municipalité depuis que j'en suis à l'emploi. Je me permet de faire appel à votre générosité pour une augmentation de Salaire. si vous voulez bien prendre en considération les responsabilités que vous m'avez assumé et la manière dont les différents départements ont été administrés. J'espère que vous arriverez à la conclusion que ma demande est juste et raisonnable. Je ferois recommander aussi une augmentation de Salaire au Constable Lague. & M. Bellefeuille à qui je voit leur est bien mérité; espérant Messieurs que vous voudrez bien prendre cette demande en considération de bon cœur. Votre dévoué serviteur
D. Thompson, Chef.

-709-

7 février, 1900
Salaires - Augmentation
demandée par
Jos. Tremblay

P27/D1,90

P27/D1,90

-710-
7 février, 1900
Salaires - augmentation
demandée par
Jos. Chabot

avoir remplis à la satisfaction
du Conseil avec l'espoir que
vous ferez droit à ma
humble requête et que vous
prendrez en considération
les multiples charges que
j'ai à accomplir je vous
prie d'agréer à l'avance,
mes sincères remerciements

Joseph Chabot

P27/D1,90



Bureau du Chef de Police de la Cité

Hôtel-de-Ville

Ste-Cunégonde 7 Février 1891

A. Monsieur Le Président et

Messieurs Les Membres de la

Commission de Feu & Police

Messieurs

Nous sous-signés
font appel à votre générosité pour
une augmentation de salaire, à laquelle
nous croyons ^{avoir} bien mérité, par nos ser-
vices rendus à la Municipalité, espérant
Messieurs, que vous voudrez bien prendre
notre demande en considération, nous
demeurons

Vos très humble serviteurs
L. Gagné J. G. De Bellefeuille

-711-

7 février, 1900

Salaires - augmentation
demandée par
L. De Bellefeuille
ps. Gagne

~~Montreuil~~
Montreuil
Gagne

✓

P27/D1,90

P27/D1,90

PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

Nous soussignés, électeurs municipaux, résidant à *Ste Genevieve de*
Montreal dans la Division électorale du Quartier *Ste*
certifions par les présentes que *Hongré St Denis Demerant*
au 912 3081, rue *Notre Dame* dans la cité de
Ste Genevieve

de *Montreal* dans le comté *D. Hochelaga*
qui désire obtenir une licence pour tenir un hôtel dans la dite cité, au 912 3081 rue *Notre Dame*
est personnellement connu de chacun de nous ; qu'il est honnête, sobre, d'une bonne réputation ; qu'il est
qualifié pour tenir une maison d'entretien public ; que la maison dont il est question contient le logement ex-
igé par la loi et qu'on a besoin d'une maison d'entretien public à cet endroit ; que nous avons visité ou con-
naissions la maison et ses dépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour les
voyageurs et des places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi.

DONNÉ sous nos seings, le

jour de

février

1907

NOMS ET SIGNATURES.

RÉSIDENCES.

<i>J. Martineau</i>	<i>72 Napoleon</i>
<i>M. Durand</i>	<i>3164 St. Dame</i>
<i>J. Lévesque</i>	<i>3109</i>
<i>Joseph Couillard</i>	<i>3063 Notre Dame</i>
<i>T. Sauvageau</i>	<i>3059 St. Dame</i>
<i>J. Pichot</i>	<i>3057 Notre Dame</i>
<i>A. Bazeau</i>	<i>3008 " "</i>
<i>J. Bazeau</i>	<i>3005 " "</i>
<i>J. Lafrenaye</i>	<i>3013 " "</i>
<i>Louis Hochambault</i>	<i>3095 " "</i>
<i>J. St. Germain</i>	<i>3156 " "</i>
<i>Louis Patisson</i>	<i>3150 " "</i>
<i>J. St. Germain</i>	<i>3130 " "</i>
<i>W. Hamelin</i>	<i>3116 " "</i>
<i>A. G. Durocher</i>	<i>3118 " "</i>
<i>J. Hamelin</i>	<i>3109 " "</i>
<i>E. Champagne</i>	<i>3127 " "</i>
<i>M. Leduc</i>	<i>3133 " "</i>
<i>M. Lévesque</i>	<i>3141 " "</i>
<i>D. Durocher</i>	<i>3143 " "</i>
<i>Louis Legault</i>	<i>3174</i>
<i>J. Leduc</i>	<i>3179 " "</i>
<i>M. Lévesque</i>	<i>3187</i>
<i>J. Martineau</i>	<i>3189 " "</i>
<i>J. Labrecque fils</i>	<i>3193 " "</i>
<i>J. Rochon</i>	<i>49 Malheur</i>
<i>J. Martineau</i>	<i>82 Napoleon</i>

No.

-7112

Licence d'Hotel

DISTRICT ELECTORAL DE QUARTIER

Cité de Ste Genevieve
REQUETE DE

Notre Ste Denis

3081 Notre Dame

*Permettre le dépôt
d'une licence d'Hotel*

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

-712-

10 février, 1900.

Gardien du Square-place
Demandée par

M. Barette
8. Lemaire

Monsieur le Maire
à donner

A son Honneur le Maire
Messieurs les ^{et} conseillers de la
Cité Ste Geneviève de Montreal

Messieurs

La présente est pour
exposer respectueusement à votre
Honorable Conseil que je désirerais
obtenir la place de gardien du
Parc de la Municipalité.

Je suis comme des principaux citoyens
de la cité j'ai 69 ans d'âge
je réside ici depuis 31 ans et je
travaille depuis 8 ans pour la
corporation pour toutes ces
raisons j'ose espérer que ma
requête sera prise en con-

P27/D1,90

Sideration et que vous
ferez droit à ma demande
et ne cesseraï de prier
j'ai l'honneur d'être
Messieurs
Votre humble serviteur
Moïse Barrette
3295 rue N. Dame
St. Laurent
70 Janvier 1900

P27/D1,90

Au
Maire

Et à Messieurs les Echevins de la Cité de Ste
Suzanne.

Messieurs,

Je m'adresse à vous pour avoir la
charge, comme gardien du Parc d'Iberville, et
je me charge de l'entretenir, tout aussi bien
comme je l'ai fait par le passé, comme
plusieurs d'entre vous M. M. les Echevins,
avez pu le constater. Et j'espère que vous serez
tous satisfaits de mon travail et mon
administration, ce faisant vous obligerez votre
tout dévoué et humble serviteur.

E. Leclerc.
Citoyen
de Ste Suzanne
Rue St-Jacques n° 762.

Nov. 1900.

a Joire
21 fev.

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

Montréal, novembre 15/1898

Cher Monsieur,

M. Stywiec m'a communiqué votre
lettre qui vous lui avait adressé en date du
10 courant à l'égard des lots 80905, 906
907 de la Paroisse de Montréal dans Ste Genevieve.
Dans cette lettre, il est dit qu'il a été
"résolu sur la proposition de M. L. Chevin"
"H. Robitaille secondé par M. L. Chevin"
"avec Campbell que le Suffrage informe"
M. Stywiec qu'il n'a aperçu nulle part dans
les archives du conseil que la liste d'état
engagée à payer la taxe d'épave imposée
sur les dits lots et que conséquemment elle
ne reconnaît pas devoir la sus dite taxe.
Je suis surpris de cet avis de votre part
au nom de la Municipalité de Ste Genevieve,
car une copie officielle de la résolution susdite
est annexée à l'acte de vente par la succession
de M. Robitaille à M. Stywiec qui se trouve
déposée chez M. le Notaire Donceel Ruellet Jacques
le 13/1893.

P27/D1,90

copie 2

Le conseil par résolution passé à sa
séance du 12 Mai 1891, nous ayant
autorisé à vendre les lots du cadastre nos
905. 906. 907 des plans et livre de renvoi
officiel par la Paroisse de l'Estrest à
raison de trente cents le pied et Mr John
Furie étant consentant d'acheter lesdits
lots, nous sous signés avons fait par et au
nom de la cité de Ste Genevieve de l'Estrest
avec Mr John Furie l'arrangement suivant.
Le dit Furie paiera par les dit terrain
la somme de trente cents le pied carré soit
une mille cent soixante francs avec intérêts
de six pour cent par an payable tous les
six mois à dater du premier Mars 1891.
La cité de Ste Genevieve payera la
taxe des canaux d'égout (construction) et la
taxe scolaire municipale jusqu'au
31 Décembre 1891

La cité de Ste Genevieve a reçu de dit
Furie les intérêts sur le montant échue au
premier de Novembre prochain 1891.

Ste Genevieve 20 Octobre 1891

Signé L. H. Héroult
Maire
- G. A. Ducharme
Suppléant

P27/D1,90

Referred to You
le 23 Nov. 1898

Il est facile à voir, par cette résolution, que notre Municipalité est en devoir de brayer pour les caucuses d'égal vis-à-vis des dits lots.

Ces lots ont été vendus comme suit.
 Par la succession Montmarion de Lisle "Promesse de Vente" le 21 août 1889. à la ville de Ste Genevieve
 Par les héritiers de Ste Genevieve à John Ferrie le 20 octobre 1892. - par ce dernier à A. S. Delisle le 20 octobre 1892. - par celui-ci à Honoré Plante le 9 Décembre 1892 et par Honoré Plante à P. Styguier - 19 Décembre 1892
 L'acte de vente a été fait succinctement par Montmarion de Lisle à P. Styguier le 19 Avril 1893.
 19. Décembre 1892.

J'espère que ces explications seront satisfaisantes à la Municipalité.

Je suis

J. P. Debut	Exec	Notaire	Montmarion de Lisle
Guiffin	}	Notaire	Montmarion de Lisle
St Genevieve		Notaire	Montmarion de Lisle

pour la succession Montmarion de Lisle

(1) Voir Nolan & Delisle pour le contrat chez le
Notaire Doucette —

Extrait des minutes, 13 Août 1889

U. R. que le Maire et le Sec. Trés. soient auto-
risés à acheter, pour & au nom de cette ville, sur la rue
Delisle, dans la cité de St-Henri, de deux à quatre lots pour
en extraire le gravois (gravier)

Minutes du 12 Mai, 1892

U. R. que le Maire et le Trésorier soient & sont
par les présentes autorisés à vendre les trois lots que ce conseil
possède dans la ville de St-Henri, savoir: les lots du cadastre 912
905-906-907 à raison de 30^{cts} le pied et à passer & signer pour
et au nom de la cité tous contrats nécessaires pour donner
effet aux présentes —

Minutes, 12 Octobre, 1891

U. R. que ce conseil se désiste de la promesse de
vente à lui consentie par le syndicat Workman & Delisle, pour
les lots de cadastre 905-906-907, en faveur de John Furney à
condition que le dit John Furney assure les obligations de la
cité vis à vis le dit syndicat et ce avec le consentement
du dit Syndicat et aussi que la dite cité ait le droit de
prendre des gravois sur les dits lots jusqu'au 1^{er} Nov. prochain
1891 — Le dit J. Furney devra aussi payer les taxes
municipales et de canaux d'égout dues à la cité de St-Henri.

Minutes 20 Juillet, 1892

Lue une lettre de Mons. A. S. Delisle à l'effet que
Mons. J. Furney lui a transporté ses droits dans la promesse
de vente à lui consentie par ce conseil

U. R. que le greffier écrive à Mons. A. S. Delisle
que ce conseil croit qu'il peut passer un contrat avec le
Syndicat Workman & Delisle, et la corporation et Mons. Furney
pourront comparaitre et renoncer à leurs droits —

P27/D1,90

Minutes du 12 Mai, 1892

Il est unanimement résolu que Mm. le
Maire & le greffier soient autorisés et sort par les présentes

(2)

— Minutes 20 Juillet, 1892 —

M. Prés. que le Maire et le Greffier soient autorisés à comparaître au contrat de vente entre le syndicat Workman & Delisle et M^{rs}. A. S. Delisle, pour les lots du cadastre N^{os} 905-906-907 pour renoncer à la promesse de vente qui a été consentie à ce conseil par le syndicat Workman & Delisle pourvu que M^{rs}. J. Furney en fasse autant de son côté pour la promesse de vente que lui a consentie ce conseil

Lettre à J. Furney en date du 20 Mai, 1892

Monsieur —

Le conseil a décidé de vendre les trois lots qu'il possède à St Henri, à 0.30 le pied — L'acheteur devra payer l'intérêt à 6% du 1^{er} Nov. 1891 —

Cette offre vous est faite jusqu'au 1^{er} Juin prochain 1892 —

(Signé) G. N. Ducharme

Greffier

Une autre lettre en date du 20 Oct. 1892 tel que reproduite par Nolan & Delisle (ci-jointe)

23 Juillet 1892.

A. S. Delisle, Sec.

Monsieur,

En réponse à la vôtre du 20 courant, je suis autorisé à vous écrire que vous pouvez faire préparer le contrat avec M^{rs}. W. Workman & Delisle & y faire comparaître la cité de St^e Cécile & M^{rs}. Furney pour renonciation de leurs droits

(Voir lettre ci-jointe)

(Signé)

Par ordre
G. N. Ducharme
Greffier

P27/D1,90

Copie de la section, 1846

Documente re Assise d'yeux
reclamer par St Henri

P27/D1,90

Montreal November 24th, 1894,

Dear Sir

A difficulty has arisen about the special assessment due on lots No. 905-906-907 Parish of Montreal for a sewer opposite the above. This drain was constructed by the Municipality of St. Henry and a/cs sent out in 24th. December, 1890. The syndicate of Workman & Delisle sold these same lots to the Town of Ste. Cuneconde on the 21th. Aug. 1889 prior to the above date on the 18th. March 1893 Mr. Ducharme the Secretary of the Town of Ste. Cuneconde, *wrote* to us that these lots had been definitely sold to L.P. Itzweire The Mayor Mr. Hénault and on the 20th. Oct. 1892 Mr. Ducharme *wrote* as *follows* They refer to meeting of the Council under date 12 May 1892.

Le conseil par résolution passé à sa séance du 12 Mai 1892 nous ayant autorisés à vendre les lots du cadastre 905-906-907 des plans et livre de renvoi officiel pour la Paroisse de Montréal à raison de trente cents le pied et Mr. John Fernie étant consentant d'acheter les dits lots nous soussignés avons fait pour et au nom de la Cité de Ste. Cuneconde de Montréal avec Mr. John Fernie l'arrangement suivant. Le dit Fernie paiera pour le dit terrain la somme de trente cents le pied carré soit deux mille cent soixante piastres avec intérêt de six par cent par an payable tous les six mois à dater au premier de Novembre 1891. La Corporation de Ste. Cuneconde payant la taxe des canaux d'égout (construction) les taxes scolaires et Municipales jusqu'au 31 Dec: 1891. La Cité de Ste. Cuneconde a reçu du dit Fernie les intérêts sur le montant inclus au premier Novembre prochain (1892) Ste. Cuneconde 20 Octobre 1892.

Signé L. H. Hénault

Maire

G.N. Ducharme

Greffier

you will see by the above that the Town of Ste. Cuneconde is responsible for the enclose account of taxes of St. HENRY ~~1891~~ No. 905 \$45.00 No. 906 45.00 No. 907 \$45.00 and trust that you will see to the payment of the same

Four yours truly Mr. Nolan Delisle
Acting for the Estate A.M. Delisle

St. Cuneconde 12 Janvier, 1894

Vrai copie

J. P. Vibert, Greffier

To the Secretary and
Treasurer
of Ste. Cuneconde
of

P27/D1,90

St. Cyprien de Montreal 28 Fev 1900

La Corporation de
St. Cyprien de Montreal

Doit à Louis T. Steveire

Pour taxes du Canal d'égout, ^{et intent} payé
sous protest à la Corporation de St. Henri
pour lots # 905, 906, 907 Rue Delisle — 203.18
Frais du protest 6.10
Intent depuis le 29 mai 1899 sur ces
montants = 9.17

\$ 218.45

~713~

20 février, 1900

Taxe d'épave - remise
demandée & documentée re

L. P. Itzweira

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN

L'AN mil neuf cent, le Vingt-troisième jour
de Février, A la demande de Hippolyte
Cabana, hôtelier, de la Cité de St^e Cunégonde,
Nous M^{rs} Alexandre Sippe, Notaire Public
saisigné, résidant & pratiquant en la Cité de
Montréal, Province de Québec -

Nous sommes expressément transporté au bureau
de la Municipalité de la Cité de St^e Cunégonde
Où étant et parlant à une personne
raisonnable

Nous avons déclaré :

Que notre dit Requérant a l'intention
de demander au Conseil de la Muni-
cipalité de St^e Cunégonde, une licence
d'hôtel au No. 3205 de la rue Notre Dame,
St^e Cunégonde

qu'il a loué pour un terme de trois ans
la bâtisse où se tient le dit hôtel,

qu'il a fait signer par les Contribuables
de St^e Cunégonde, la recommandation
et la requête requise par la Loi.

Qu'à cause de certaines difficultés qu'il
a à régler avec Joseph Salumière qui lui
a rendu le dit hôtel & qui est le détenteur
de la licence du dit hôtel, il ne peut
faire son application immédiatement.

C'est Pourquoi, nous dit Notaire, es-
dite requête et parlant comme susdit
avons notifié et mis en demeure la
dite Cité de St^e Cunégonde de n'octroyer
aucune licence d'hôtel au dit No. 3205
de la rue Notre Dame, St^e Cunégonde, si
ce n'est à lui, à peine de tous frais, peines
dommages

dommages et intérêts à encourir par
notre dit Requérant à défaut par la
dite Cité de St^e Cécile de se conformer
aux présentes -

Et nous avons protesté, comme par
les présentes, nous protestons contre la
dite Cité de St^e Cécile, pour tous
frais et dépens, dommages et intérêts
encourus et soufferts et à encourir et
souffrir par notre dit Requérant pour
les causes et raisons ci-dessus énoncées
et même pour le coût des présentes s'élevant
à la somme de Huit Dollars.

Et afin que la dite Cité de St^e Cécile
de ne puisse plaider ou prétendre cause
d'ignorance, nous lui avons signifié
les présentes, en lui en laissant une
copie certifiée parlant comme ci-dessus.

Donné Acte, sous le numéro Mille
cent trente et un -

Fait & Signifié à St^e Cécile
et nous avons signé

(Signé) A. Lippe, N.D.

Vraie Copie de la minute des présentes
demeurée en mon Étude -

A. Lippe, N.D.

No. 1136 713^a

Le 20 Février 1900

Notification

à la demande de
Hippolite Cabana

La Cité de St-Camille

1^{re} Expédition

A. Lyppe, Notaire

A Lyppe
21 fev

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,90

T. J. O'NEILL,
Real Estate Agent,
TRUSTEE, COLLECTOR, ETC.
ROOM 88a, 465 St Antoine St
TEMPLE BUILDING.

Montreal, 12 Feb 1890.

Au Maire, et les Echevins
de Ste Cernegonde de Montreal

Messieurs,

J'ai l'honneur par la presente
de vous faire savoir que, je suis pret
à mettre mes services (comme evaluator)
cette année, à la disposition du con-
seil de la ville de Ste Cernegonde de
Montreal. Messieurs, vous pouvez
juger par la passée si, je merite
la faveur d'être nommé à la position
par votre honorable Conseil.
J'espere que, mon application sera
favorablement considéré,

Je suis Messieurs
votre toute devoué
et très humble serviteur,

T. J. O'Neill.

P27/D1,90

St^e Cunigonde 20 febr.
1700

M^r le Maire et M^r les Echevins
de la Cité St^e Cunigonde

21 febr.
M^r B. M.

Permettez-moi de
soumettre a votre approbation
la presente application.

Voiant le temps
arriver pour l'engagement des
Evaluateurs. Je me presente
encore cette année comme
étant disposé de remplir
cette charge.

Votre Serviteur

Jos. Marcotte

P27/D1,90

St. Cuneigonde 20 Fevrier 1900
3113 Rue Notre-Dame

Council de ville de
St. Cuneigonde

Mons. le Prest.
Mess. Conseillers.

J'ai l'honneur de faire applica-
tion dans conseil de ville par la
présente pour la charge d'évaluateur
pour le prochain terme; espérant
que vous prendrai ma requête en
considération, je suis

Votre très dévoué
A. Piché

~ 714 ~

20 février, 1900
Évaluation - offres de
services comme

A. Piché
G. Maréchal
Thos. O'Neill

a N. de V.
21 fév.

P27/D1,90

P27/D1,90



Pièces réunies

FIN